

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

Bureau

Président : M. Cédric VINCENT
Vice-président e : Mme Bénédicte MARMY
Secrétaire : Mme Olga VILLARRUBIA
Membres : M. Christian FLURY, M. Muharrem TEMEL

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Thierry BRUNIER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN, Mme Olga VILLARRUBIA, M. Cédric VINCENT

Excusés :

Mme Virginie GLASSEY

Assistent à la séance : M. Stéphane LORENZINI, Maire
M. Damien BONFANTI,
M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de Mme Martine DEGLI AGOSTI, en remplacement de Mme Laure GRIVET (Les Verts), démissionnaire
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2017
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

7) Projets de délibération du Conseil administratif

- a) Acquisition, conjointement avec la commune de Plan-les-Ouates, de la parcelle 7086 de la commune de Plan-les-Ouates, propriété de l'Etat de Genève (Fr. 494'775.--) (090-17.03) **p. 662** **Entrée en matière**
- b) Salle omnisports – Rénovation des sols sportifs et assainissement de l'éclairage – Crédit d'investissement (Fr. 290'000.--) (091-17.03) **p. 664** **Entrée en matière**
- c) Modification du statut du personnel (congrés spéciaux) (092-17.03) **p. 665** **Entrée en matière**
- d) Modification des statuts du Groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile » (ORPC) de Lancy-Cressy (093-17.03) **p. 665** **Entrée en matière**
- e) Parc des Morgines – « Le Parc est à vous » - Crédit d'investissement (Fr. 1'750'000.--) (094-17.03) **p. 665** **Entrée en matière**

8) Commission conjointe sociale et administration et affaires économiques –

Séance du 7 mars 2017 – Rapporteur : Mme Monica DE VECCHI

- a) Présentation de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (FCLPA) **p. 666** **Information**
- b) Modification des statuts de la Fondation communale de la commune de Lancy pour le logement de personnes âgées (FCLPA) (086-17.02) **p. 667** **Arrêté**

9) Commission de l'aménagement du territoire –

Séance du 9 mars 2017 - Rapporteur : M. Thierry DEROBERT

- a) Projet de modification des limites de zones no 29935-533 – Lancy / rampe du Pont-Rouge (088-17.02) **p. 673** **Arrêté**
- b) Crédit d'investissement de Fr. 500'000.— destiné à la participation à la réalisation des routes de liaison Genève-sud L1-L2 (089-17.02) **p. 677** **Arrêté**
- c) Divers

10) Commission de l'administration et des affaires économiques –

Séance du 13 mars 2017 - Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

- a) Projet de délibération du groupe MCG « Création d'une commission du mérite » **p. 685** **Arrêté**
- b) Motion du groupe MCG « Modalités d'attribution du Mérite – Donnons des compétences au Conseil municipal » **p. 685** **Motion**

11) Commission des finances et du logement – Séance du 20 mars 2017

Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

- Achat, par la Fondation communale immobilière de Lancy, d'une partie de la parcelle 4819 de Lancy et autorisation d'emprunter – Quartier de l'Adret (087-17.02) **p. 687** **Arrêté**

12) Motion du groupe des Verts « Semaine lancéenne du développement durable »

p. 689 **Motion**

13) Motion du groupe PLR « Pour un état de situation des projets de constructions prévus sur la commune de Lancy »

Résolution du groupe PLR « Pour un moratoire sur toutes nouvelles demandes de déclassement sur la commune de Lancy »

p. 691 **Motion/Résolution**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

- 14) Commission de l'administration et des affaires économiques –
Séance du 13 mars 2017 - Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Discussion sur le fonctionnement du Conseil municipal **p. 699** **Information**
 - b) Divers
- 15) Commission sociale - Séance du 7 février 2017 -
Rapporteur : Mme Sandrine GILLIERON**
- a) Visite et présentation de l'Espace Palettes, ainsi que de son fonctionnement **p. 700** **Information**
 - b) Présentation de Mme Fabienne BONVIN, administratrice du groupement Le Sapay **p. 701** **Information**
 - c) Divers
- 16) Commission de la culture - Séance du 2 mars 2017 -
Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**
- a) Présentation du programme des Concerts de Lancy pour le premier semestre 2017 **p. 702** **Information**
 - b) Présentation de la programmation des affaires culturelles de la Ville de Lancy pour le premier semestre 2017 **p. 702** **Information**
 - c) Présentation du festival Lancy-Tennessee **p. 702** **Information**
 - d) Divers
- 17) Commission sociale - Séance du 7 mars 2017 –
Rapporteur : Mme Monica DE VECCHI**
Désignation d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour la maison de quartier du Plateau, en remplacement de Mme GRIVET **p. 703** **Information**
- 18) Commission du développement durable – Séance du 8 mars 2017
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY**
- a) Présentation des statistiques déchets 2016 et de l'action « triporteur » **p. 703** **Information**
 - b) Point de situation sur l'avancement des travaux du parc Louis-Bertrand **p. 704** **Information**
 - c) Retour sur l'abattage des arbres le long de l'Aire **p. 705** **Information**
 - d) Divers
- 19) Commission de la sécurité - Séance du 14 mars 2017 -
Rapporteur : M. Christian HAAS**
- a) Présentation du rôle des patrouilleuses scolaires **p. 705** **Information**
 - b) Réflexion sur la sécurité dans les futures gares du CEVA **p. 706** **Information**
 - c) Articulations entre la police de proximité et la police municipale **p. 706** **Information**
 - d) Divers
- 20) Propositions individuelles et questions** **p. 707**
- 21) Questions du public** **Annexe**

* * * * *

M. VINCENT : bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux. Je salue notre Maire, M. LORENZINI, nos Conseillers administratifs, MM. RENEVEY et BONFANTI, notre Secrétaire générale, Mme DE GARRINI et notre secrétaire, Mme CRISAFULLI.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

Finalement, je souhaite la bienvenue au public, nombreux ce soir, aux employés municipaux et à la presse présente.

J'excuse l'absence de Mme GLASSEY.

1) PRESTATION DE SERMENT DE MME MARTINE DEGLI AGOSTI, en remplacement de Mme Laure GRIVET (LES VERTS), DEMISSIONNAIRE

M. VINCENT : nous commençons ce Conseil municipal ce soir par la prestation de serment de Mme DEGLI AGOSTI, ce qui m'est d'autant plus agréable que Mme DEGLI AGOSTI est ma voisine et si nous ne partageons pas les mêmes visions politiques, nous avons au moins une haie en commun. C'est toujours avec plaisir que nous discutons lorsque nous nous croisons au bord de cette haie ou au bord de la route.

Mme GRIVET n'ayant pas pu être remerciée lors de la dernière séance avec les cadeaux usuels, cela s'est fait en comité restreint. Nous passons directement à la prestation de serment de Mme DEGLI AGOSTI.

Je passe la parole à notre Secrétaire pour la lecture de la lettre du service des votations et élections.

Mme VILLARRUBIA :

« Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission de Madame Laure GRIVET du Conseil municipal de votre commune, nous vous informons que Madame Martine DEGLI AGOSTI accepte la fonction de conseillère municipale de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.

Nous vous saurions gré d'informer le service de la surveillance des communes (SSCO) de la prestation de serment effective de l'intéressée.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Joséphine Aloia
Adjointe au chef de service »*

M. VINCENT : j'invite Mme DEGLI AGOSTI à venir devant cette assemblée et prie le Conseil municipal de se lever.

L'assemblée se lève.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

M. VINCENT : Mme DEGLI AGOSTI, après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

« *« Je jure ou je promets solennellement :*

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Mme DEGLI AGOSTI : je le promets.

M. VINCENT : merci. Je vous invite à rejoindre votre place et vous souhaite un bon retour, car vous étiez déjà Conseillère municipale il y a quelques années.

L'assemblée applaudit.

2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. FLURY : en suite des conclusions des travaux de la Commission de l'administration du 13 mars, qui n'est pas parvenue à trancher le débat, le groupe MCG retire son projet de délibération qui est inscrit au point 10a) de l'ordre du jour de ce soir et le remplace par la motion déposée dans les délais portant sur les modalités d'attribution du Mérite, elle-même figurant au point 10b) de l'ordre du jour. Le point 10a) devient donc une information.

Mme CASUTT : en l'absence de Mme GLASSEY, je lirai le rapport de la Commission du développement durable au point 19).

M. AESCHBACHER : par souci de simplification, le groupe PLR souhaiterait que l'on traite en même temps le point 13) Motion du groupe PLR « Pour un état de situation des projets de constructions prévus sur la commune de Lancy », et le point 14) Résolution du groupe PLR « Pour un moratoire sur toutes nouvelles demandes de déclassement sur la commune de Lancy » puisque ces deux documents sont liés et nous voterons ensuite séparément la motion et la résolution.

M. VINCENT : y a-t-il des remarques sur ces modifications ? Si ce n'est pas le cas, je considère qu'elles sont acceptées.

3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017**4) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. VINCENT : nous avons tous reçu un certain nombre de courriers de la part des habitants du chemin des Vignes concernant la modification des limites de zones Lancy / rampe du Pont-Rouge. Etant donné que tout le monde a reçu ces courriers, nous n'allons pas les lire. Sauf erreur de ma part, vous avez reçu ces courriers qui vont à peu près dans le même sens que les conclusions de la commission. Nous considérons que vous avez pris connaissance de ces lettres.

Mme VILLARRUBIA : nous avons reçu une invitation de la Fondation Culture&Rencontre. La Fondation serait honorée de pouvoir compter sur la présence du Conseil municipal au concert Duke Ellington donné par le chœur du Collège de Saussure, le Big Band et l'ensemble vocal Duke Ellington, qui se tiendra le mercredi 5 avril 2017 à 19h45 à l'Espace Vélodrome de Plan-les-Ouates. Le nombre de places étant limité, nous vous invitons à confirmer votre présence par téléphone ou courriel d'ici le 31 mars 2017.

M. VINCENT : c'est jusqu'à demain pour ceux qui sont intéressés, vous pouvez prendre connaissance de ces informations d'ici la fin de ce Conseil.

Nous avons également reçu une invitation des EPI pour le samedi 29 avril, de 14h00 à 17h00, autour du carrousel des fables au conservatoire du jardin botanique de Genève. Si vous êtes intéressés, l'information vous sera donnée à la fin du Conseil municipal.

5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LORENZINI : vous avez trouvé sur vos places diverses expositions organisées tant à la villa Bernasconi qu'à la Ferme de la Chapelle.

Vous avez également reçu un flyer qui présente la programmation cinématographique organisée dans le cadre de Culture&Rencontre au Collège de Saussure, dans l'aula. Je vous encourage, pour ceux qui ont des disponibilités, à y participer. Les films sont pour la plupart relativement récents et d'intérêt. Pour certaines projections, il y a également des fois des débats qui sont organisés. C'est un moyen agréable d'aller au cinéma, proche de chez vous et à des prix plus intéressants que les salles de cinéma classiques.

M. BONFANTI : aucune communication.

M. RENEVEY : j'aimerais informer le Conseil municipal que M. Pascal ROSÉ a réorienté sa carrière professionnelle. Il n'est désormais plus chef de l'ORPC Lancy-Cressy. Il est aujourd'hui responsable administratif au sein de l'administration générale.

M. VINCENT : vous êtes ce soir 35, ce qui nous donnera une majorité simple à 18 voix.

6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. VINCENT : il y a un petit changement par rapport à nos habitudes. Une décision a été prise à la Commission de l'administration par rapport aux votes : nous voterons d'abord l'entrée en matière qui sera acceptée ou refusée et ensuite sur la commission à laquelle cette entrée en matière sera traitée.

a) **Acquisition, conjointement avec la commune de Plan-les-Ouates, de la parcelle 7086 de la commune de Plan-les-Ouates, propriété de l'Etat de Genève (Fr. 494'775.--) (090-17.03)**

M. LORENZINI : dans le cadre de la construction de l'école Le Sapay, depuis le début du projet il est prévu que le terrain sur lequel cette école est construite soit acheté conjointement à part égale par les communes de Plan-les-Ouates et Lancy. L'Etat de Genève a mis beaucoup de temps pour finalement demander que cette acquisition se fasse - c'est plutôt une bonne chose puisque l'école est maintenant inaugurée et en fonction -, mais l'Etat de Genève nous demande de régulariser la situation et d'acheter cette parcelle. Le montant figurait bien évidemment au budget des investissements depuis le début du projet pour un montant de Fr. 900'550.—correspondant à un prix de Fr. 93.— le mètre carré.

La construction de cette école a nécessité également l'acquisition de quelques bouts de parcelles appartenant à des privés, qui se fera dans un deuxième temps puisque là des projets immobiliers sont encore en cours de réalisation et que les éléments ne nous permettent pas de faire l'acquisition conjointement. Nous avons un montant plus important au budget des investissements que ce montant-là, mais c'est la majorité du montant qui est concernée.

S'agissant d'un objet prévu, prévisible et sans éléments particuliers autres que ceux que je viens de vous donner pouvant être discutés, le Conseil administratif pense que ce sujet pourrait faire l'objet d'un vote sur le siège ou sinon d'un renvoi à la Commission des finances comme le Bureau l'a proposé.

M. VINCENT : nous allons voter l'entrée en matière. Les personnes qui votent pour lèvent la main.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. VINCENT : les personnes qui sont d'accord avec la proposition de vote sur le siège, je vous prie de lever la main.

La proposition de vote immédiat est acceptée par 32 oui, 0 non, 3 abstentions.

M. VINCENT : nous passons au vote de l'arrêté.

Vu que la construction du complexe intercommunal Le Sapay, sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates, est maintenant achevée,

Vu que les frais de construction dudit complexe ont été pris en charge à parts égales entre les communes de Lancy et Plan-les-Ouates,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

Vu que ce complexe intercommunal a été notamment construit sur la parcelle N° 7086 du cadastre de la commune de Plan-les-Ouates, d'une surface d'environ 10'600 m2, et que ladite parcelle appartient à l'Etat de Genève,

Vu qu'il convient de régulariser la situation au niveau foncier en faisant l'acquisition de cette parcelle, conjointement avec la commune de Plan-les-Ouates,

Vu que l'Etat de Genève propose de céder son bien à la valeur comptable figurant à son bilan, soit CHF 985'550.-, correspondant à environ CHF 93- le m2,

Vu le projet d'acte élaboré par l'étude Notaires à Carouge,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

par oui / non / abstentions

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement destiné à l'acquisition, conjointement avec la commune de Plan-les-Ouates et à raison de 50% chacune, de la parcelle N° 7086 de Plan-les-Ouates, d'une surface d'environ 10'600 m2, propriété de l'Etat de Genève, pour le prix de CHF 985'550.-, soit pour la Ville de Lancy*

| | | |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|
| | <i>CHF 492'775.-</i> | |
| <i>+ frais d'acte estimés à</i> | <i>CHF 2'000.-</i> | |
| | <i>Total</i> | <i>CHF 494'775.-</i> |

2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 21.503,*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 21.143,*
4. *d'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 21701.33004 (MCH2), dès 2018,*
5. *de déléguer deux Conseillers administratifs pour signer tous actes y relatifs*
6. *vu l'utilité publique de cette opération, de solliciter du Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier,*
7. *de subordonner l'exécution de la présente délibération au vote d'une décision identique par le Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates.*

L'arrêté 090-17.03 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 2 abstentions.

M. LORENZINI : pour que les choses soient claires, vu qu'on a déjà eu cette problématique, je précise qu'il s'agissait d'un vote à la majorité qualifiée, s'agissant d'une acquisition de terrain.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017**b) Salle omnisports – Rénovation des sols sportifs et assainissement de l'éclairage – Crédit d'investissement (Fr. 290'000.--) (091-17.03)**

=====

M. RENEVEY : c'est relativement simple, la salle a été inaugurée en 2003, donc effectivement une usure du temps, une usure aussi due à la sollicitation importante de ces différentes salles de sports. Il s'agit aujourd'hui de la rénover et c'est l'objet de ce message. La proposition du Conseil administratif est d'en parler lors de la Commission des sports.

M. VINCENT : nous allons voter sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. VINCENT : il y a une proposition de renvoi à la Commission des sports.

M. AESCHBACHER : j'aimerais revenir encore une fois sur ce sujet, car je pense que cela devrait être renvoyé à la Commission des travaux, parce qu'à la dernière Commission de l'administration, nous avons discuté pour éviter de faire des commissions communes, mais je maintiens qu'on a quand même un problème de cohérence au sein de ce Conseil et du Bureau dans les choix. Il s'agit de travaux, cela devrait être renvoyé aux travaux. Ce n'est pas une proposition, c'est une doléance.

M. VINCENT : je préciserai que le Bureau s'est aussi penché sur cette question et a pris la décision que tout ce qui concernait les terrains de sport, salles de sport, serait traité à la Commission des sports et tout ce qui concernait les parcs serait traité au développement durable. Après, effectivement, il y a un choix qui peut être fait autre que celui-ci.

M. LORENZINI : j'aimerais préciser que dans le cadre du service des sports, il y a deux techniciens qui s'occupent des travaux liés aux bâtiments sportifs. La question se pose, tout est des travaux. Dans le cas présent, c'est ce qui a amené à ce choix, dès lors que le service des sports a une action plus large que simplement la promotion des sports ou l'encadrement des clubs sportifs, mais il a également un rôle d'interventions pour le suivi des travaux liés aux infrastructures sportives.

M. BONFANTI : j'aimerais ajouter un élément. Quand vous dites que les terrains de football devraient être gérés par les sports, j'ai un peu des craintes dans la mesure où c'est le service de l'environnement qui réalise ces travaux, et qu'il n'y a pas de compétences au niveau du service des sports pour gérer ce genre de travaux.

M. RENEVEY : j'aimerais encore préciser une chose, cela fait toujours l'objet de discussions, mais j'aimerais aussi rappeler que le but est que les commissions spécialisées puissent travailler et puissent aussi avoir des objets qui concernent des arrêtés et des votes. Sinon, le gros problème qu'il y a, c'est que l'on va se retrouver avec un certain nombre de commissions « croupions » qui ne font que recevoir des gens et traiter des informations. Je trouve regrettable aussi pour la cohérence de ce Conseil municipal. Sinon on a deux commissions, la Commission des travaux et la Commission des finances, et pour le reste on se voit de temps en temps pour discuter d'un sujet ou d'un autre. Je trouverais cela relativement regrettable.

M. VINCENT : il y avait une demande de renvoi à la Commission des sports. Les personnes qui sont d'accord avec cette proposition, je vous prie de lever la main.

Le renvoi à la Commission des sports est accepté par 33 oui, 0 non, 2 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017**c) Modification du statut du personnel (congrés spéciaux) (092-17.03)**
=====

M. LORENZINI : il s'agit d'une adaptation du statut du personnel liée aux congés spéciaux. Actuellement, le statut du personnel était beaucoup plus sommaire en la matière et la proposition qui vous est faite ici est de développer la problématique des congés spéciaux en codifiant davantage les différentes possibilités qui seraient offertes au personnel de la commune de Lancy d'y avoir recours.

M. VINCENT : nous allons voter sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. VINCENT : nous avons une demande de renvoi à la Commission de l'administration. Si personne n'a de remarque, je vous invite à lever la main pour les personnes qui acceptent cette proposition.

La proposition de renvoi à la Commission de l'administration et des affaires économiques est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

d) Modification des statuts du Groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile » (ORPC) de Lancy-Cressy (093-17.03)
=====

M. RENEVEY : c'est relativement simple, vous avez déjà voté un certain nombre de modifications de statuts. Là, c'est une nouvelle fois, comme la plupart des statuts précédents, lié au changement de législature. Il faut que l'on se conforme progressivement à ces changements, car très souvent les statuts précisent le nombre d'années, ce qui est le cas ici. A part cette modification-là, on a fait une minuscule relecture de ces statuts et modifié vraiment très peu de choses, mais il faut en parler et donc nous soumettons ce document à votre approbation.

M. VINCENT : nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. VINCENT : nous votons le renvoi à la Commission de l'administration et affaires économiques.

La proposition de renvoi à la Commission de l'administration et affaires économiques est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

e) Parc des Morgines – « Le Parc est à vous » - Crédit d'investissement (Fr. 1'750'000.--)
(094-17.03)
=====

M. BONFANTI : il s'agit d'un projet de parc urbain au 33, avenue des Morgines. Ce projet a été initié sous la précédente législature, la parcelle appartient à la Ville de Lancy, un bâtiment y était apposé, il a été détruit. Une démarche entreprise au sein des services a conclu que cette parcelle ne se prêtait pas à la construction d'immeubles de logement. Une résolution présentée par le groupe MCG en mai 2013 proposait la création d'un espace public. Le crédit

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

d'étude a été voté en mars 2014 afin de proposer au Conseil municipal l'aménagement de cette parcelle. Il s'agit d'une démarche participative entreprise par la commune avec l'aide d'associations sur le site. On a posé des questions aux habitants et aux futurs utilisateurs qui ont permis de relever les besoins et les attentes. Ainsi, le Conseil administratif vous propose de donner bon accueil à ce projet et de le renvoyer en commission pour traitement.

M. VINCENT : vous proposez un renvoi à la Commission du développement durable ?

M. BONFANTI : plutôt oui.

M. VINCENT : nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. VINCENT : il y a donc une demande d'envoi à la Commission du développement durable.

M. AESCHBACHER : j'ai juste une question en lisant le document, il est mentionné que le crédit d'étude avait été voté, donc j'en déduis que le crédit d'investissement n'a pas été voté. Je proposerai donc, si c'est le cas, que la Commission des finances puisse aussi voir ce dossier, un commission commune, je propose que la Commission des finances traite aussi ce cas puisque c'est quand même une dépense de Fr. 1'750'000.--, je pense que c'est assez important pour que la Commission des finances se penche aussi là-dessus.

M. BONFANTI : il s'agit d'un crédit de Fr. 1'600'000.— dans la mesure où les Fr. 150'000.— ont déjà été votés et payés pour le crédit d'étude. Pour les Fr. 1'600'000.— qui restent, ils sont inscrits au budget, donc il n'y a pas de dépassement, il n'y a pas d'intérêt à passer en Commission des finances.

M. AESCHBACHER : je retire ma proposition.

M. VINCENT : il y a une demande d'envoi à la Commission du développement durable. Je mets au vote cette proposition.

La proposition de renvoi à la Commission du développement durable est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui – 0 non – 0 abstention

8) COMMISSION CONJOINTE SOCIALE ET ADMINISTRATION ET AFFAIRES ECONOMIQUES - Séance du 7 mars 2017 – Rapporteur : Mme Monica DE VECCHI

a) Présentation de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (FCLPA)

=====

Mme DE VECCHI présente le sujet : M. RENEVEY évoque la nécessité d'adapter les statuts de la fondation, notamment de par son projet intergénérationnel de l'Adret qui sort du cadre actuel de son activité.

Mme BERNASCONI, Présidente, présente la fondation. Celle-ci gère l'EMS de la Vendée, qui a ouvert ses portes en 1991, ainsi que celui des Mouilles depuis 2010. La fondation est effectivement en train de réaliser le projet novateur de l'Adret, qui sera composé de structures pour la population de tous âges : des logements intermédiaires pour personnes dès l'âge AVS

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

et structures permettant de les accueillir jusqu'à la fin de vie, une crèche, des logements pour étudiants, ainsi que des locaux commerciaux. Il faut noter que les changements de statuts concernent bien ceux de la Fondation, l'association des EMS de Lancy gère quant à elle plus particulièrement l'exploitation des EMS.

b) Modification des statuts de la Fondation communale de la commune de Lancy pour le logement de personnes âgées (FCLPA) (086-17.02)
=====

Mme DE VECCHI présente le sujet : outre la question de l'adaptation des statuts au projet de l'Adret, la fondation a également jugé bon de réviser l'ensemble des points.

La commission examine chacune des modifications :

- l'article 2 traite des buts de la fondation, la modification inclut la possibilité de gérer des structures avec une mixité de population et d'y inclure des locaux commerciaux. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'ouvrir la possibilité de rentabiliser les EMS, mais bien de rendre possible le projet spécifique de l'Adret.
- Article 9 : la modification propose notamment de passer de 11 à 9 membres du conseil au minimum. Cela répond à un besoin de souplesse relatif au nombre de groupes politiques qui peut varier d'une législature à l'autre. De plus, l'article mentionne désormais 4 à 6 membres nommés par le Conseil administratif, choisis pour leurs compétences et expériences spécifiques.
- Article 10 : la modification concerne l'élection des membres. Il est désormais prévu que les membres soient élus au début de chaque législature mais au plus tard au 1^{er} janvier de l'année suivante et sont rééligibles. Les membres actifs au terme d'une législature restent actifs jusqu'à l'élection des nouveaux membres.
- Article 11 : la modification concerne le cas où la majorité des membres ne sont pas présents lors d'une séance. La modification permettrait de convoquer une nouvelle séance dans un délai de 10 jours et lors de celle-ci, pouvoir prendre une décision quel que soit le nombre de membres présents. Selon la Présidente de la Fondation, cette demande de changement ne fait pas suite à un problème rencontré mais permettrait d'avoir la possibilité de ne pas passer à côté d'une décision importante à prendre. Cette question divise la commission, la possibilité de pouvoir prendre une décision sans la présence du quorum est remise en question par certains membres.
- L'article 12 concerne le secret de fonction auquel sont soumis les membres du conseil, qui concernerait dorénavant toutes les informations dont ils ont connaissance dans l'exercice de leur mandat.
- Article 13 : la modification propose que le conseiller administratif qui siège au conseil de fondation ne puisse plus occuper la fonction de Président. Dans les arguments en faveur de cette modification, il y a le chevauchement de certaines responsabilités liées aux deux fonctions et les difficultés que cela provoque dans la collaboration et la prise de décision. Dans les arguments en défaveur de la modification, il y a le fait que des chevauchements peuvent avoir lieu à d'autres niveaux, et qu'il serait dommage qu'un conseiller administratif n'ait plus le choix de prendre la présidence de la fondation.

Après délibération, les modifications des articles 2, 10 et 12 sont acceptées à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

Celles de l'article 9 sont acceptées par 17 voix pour et 1 abstention.

La modification de l'article 11 est refusée par 12 voix contre et 6 abstentions.

La modification de l'article 13 est refusée par 6 voix contre, 6 voix pour et 6 abstentions.

M. VINCENT : comme vous l'avez probablement vu, il s'agit d'un arrêté unique. On procédera à un seul vote.

Nous avons reçu un amendement du groupe MCG.

M. FLURY : c'est une modification par rapport aux attributions des membres du Conseil de fondation. Nous proposons une nouvelle version de l'article 13a) qui dirait que lors de la première séance de la législature, le conseil de fondation élit son président, son vice-président pour la législature, les membres de son bureau, et désigne son secrétaire.

C'est une nouvelle version de l'article 13 a) qui le met en conformité avec la pratique habituelle de fonctionnement des autres fondations du canton de Genève.

Puis un nouvel article 13b) dont la teneur serait : afin de garantir l'autonomie de la fondation et maintenir la séparation des pouvoirs, le Conseiller administratif de la ville de Lancy siégeant au conseil de fondation ne pourra pas en être le président ou le vice-président.

Il a été souhaité en commission, d'après les procès-verbaux, que le conseiller administratif délégué à ce conseil de fondation n'en assure pas la présidence, mais que, comme pour les fondations générales et dans tous les conseils, en cas de vacation ou d'indisponibilité du Président, ce soit le vice-président qui occupe cette fonction. Afin d'éviter toutes situations litigieuses, il serait souhaitable que le conseiller administratif délégué à la fondation ne soit pas élu ni président ni vice-président.

Plutôt que de faire des longs débats au Conseil municipal, nous souhaitons renvoyer cela en commission pour un signalement, une décision finale et que cela revienne au Conseil municipal une fois que cela aura été validé par la commission.

M. VINCENT : c'était ma question, parce que la deuxième partie de votre demande d'amendement me paraissait plutôt une demande de renvoi en commission.

M. RENEVEY : j'aimerais relever une certaine défiance, sinon une défiance certaine du groupe MCG vis-à-vis du Conseil administratif. On le voit déjà deux fois ce soir avec le Mérite et avec cette modification-là. C'est une éviction pure et simple du Conseil administratif, puisqu'on veut l'évincer des instances dirigeantes tant de la présidence que de la vice-présidence. Je trouve cela assez déplorable.

J'aimerais encore dire que l'on parle de deux poids deux mesures car je vous rappelle que pour la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL), le président n'est autre que mon collègue, Stéphane LORENZINI.

M. VINCENT : il y a donc une demande formelle de renvoi à la commission, M. FLURY ?

M. FLURY : oui pour traiter ce point en commission.

M. VINCENT : j'ouvre le débat par rapport à ce sujet et au renvoi en commission qui a été demandé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

M. COLLEONI : ces demandes d'amendements ne devraient-elles pas venir de la fondation ? Nous, nous sommes là pour valider les statuts. Cela doit venir de notre part pour pouvoir amender les statuts d'une fondation ? On vient pour valider des statuts et là on vient avec un amendement qui n'est pas passé par la fondation. Est-ce que la fondation est d'accord avec cet amendement ou pas ?

M. VINCENT : c'est une question qui paraît pertinente. Avons-nous le pouvoir de modifier des statuts faits par une fondation, ou avons-nous juste le pouvoir de les accepter ou de les refuser ?

M. LORENZINI : c'est un vrai débat. J'aurais tendance à dire qu'on devrait, normalement avoir un pouvoir de validation de quelque chose qui est proposé par la fondation.

Dans le cas présent, la fondation fait des propositions d'adaptation de ses statuts. Ensuite, nous, on a pouvoir de dire si l'on est d'accord ou pas et on doit valider. Il est vrai que commencer à refaire des statuts, pour moi on peut dire oui ou non, mais commencer à fabriquer des statuts nous-mêmes, je le vois assez mal.

Sur le principe, c'est la fondation qui fait ses statuts et qui vient avec des propositions et nous, nous les validons. On n'est pas là pour réaliser les statuts à sa place. Sinon, finalement, on pourrait aussi gérer ses affaires courantes à sa place, faire beaucoup d'autres choses, il me semble que ce n'est pas le rôle du Conseil municipal. Ce peut être une demande relayée par un représentant du Conseil municipal, puisque chaque parti est représenté dans ces fondations, de proposer en interne de la fondation et si c'est accepté par la fondation, elle viendra le proposer.

M. MATHIEU : pour nous permettre de continuer à jouer notre rôle et pour permettre également à la fondation de pouvoir fonctionner, je vous propose de voter tous les articles qui ont été acceptés à l'unanimité en commission. Et vu qu'il y a deux articles qui posent problème, nous gardons les anciens articles. Comme cela, la fondation peut toujours fonctionner et s'il y a une volonté de changer ces articles, les groupes peuvent faire leur travail ultérieurement.

M. AESCHBACHER : je propose que l'on en débattenne ce soir au sein de ce Conseil et que l'on vote. On en a parlé en commission, la commission a pris une position qui manifestement ne semble pas claire à un certain groupe politique, qu'on en débattenne, qu'on décide et qu'on vote.

M. VINCENT : le problème est que l'on ne pourra pas faire les modifications, soit on acceptera l'ensemble ou alors on renvoie en commission, quitte à ce que vous reconvoquiez les personnes pour en discuter avec elles, mais on ne va pas pouvoir commencer à modifier certains...

M. AESCHBACHER : ma proposition est que l'on en débattenne et que l'on ne renvoie pas en commission.

M. VINCENT : pour en débattenne, il n'y a pas de souci, si ce n'est qu'à un moment il faudra dire si l'on accepte ou refuse cet arrêté avec les conséquences qui en découleront.

M. AESCHBACHER : oui.

M. VINCENT : moi, cela me convient tout à fait de continuer le débat s'il est intéressant et constructif.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

M. FLURY : il n'y a ni urgence, ni péril en la demeure. La fondation peut continuer à travailler avec les statuts actuels. Tant que l'arrêté de modification n'a pas été pris, la fondation continue à travailler comme elle a travaillé jusqu'à présent et je maintiens la demande de renvoi en commission, respectivement d'envoyer la proposition d'amendement au Conseil de fondation qui rendra réponse à la commission et qui pourra décider par la suite.

Mme GACHET CREFFIELD : j'aurai une proposition, c'est de voter tout d'abord sur ce dont il a été question lors de la commission, à savoir la proposition de la fondation de modifier un certain nombre d'articles et d'envoyer la demande d'amendement en commission pour traiter cette demande-là de manière à pouvoir ensuite le cas échéant le transférer au conseil de fondation. Puisqu'il n'y a pas péril en la demeure, transférons cela en commission et votons sur ce dont on est censé voter.

M. AESCHBACHER : je vais profiter de dire que je fais partie du conseil de fondation. Je pense que si la proposition vient du Conseil de fondation et que vous renvoyez au conseil de fondation une modification, cela m'étonnerait beaucoup que l'on re-modifie dans l'autre sens pour revenir avec la modification. A mon avis, cela ne va servir à rien, ces statuts ont été réfléchis, ils ont été acceptés au sein du conseil de fondation et cela ne servira à mon avis à rien de revenir au conseil de fondation. On ne va pas se dédire par rapport à ce que l'on a voté.

J'en profite pour vous dire que je m'abstiendrai selon l'article 43 du règlement du Conseil municipal, puisqu'étant membre du conseil de fondation, je ne vais pas voter mes propres statuts qui pourraient m'être appliqués ou m'être applicables.

Mme GACHET CREFFIELD : en l'occurrence cela ne concerne pas que cette fondation. Je propose que l'on reprenne la question de la globalité du contenu de ces amendements dans le cadre de la Commission de l'administration, pour la question de fond. On ne va pas adresser cette proposition au conseil de fondation.

En l'occurrence, moi je propose que l'on discute du fond au niveau des commissions, mais que l'on vote ce soir les propositions qui ont été amenées à la commission.

M. RENEVEY : je ne sais pas si cela va éclaircir le débat, toujours est-il que l'article qui parle de pouvoir reconvoquer dans les 10 jours a été beaucoup discuté et il a été clairement exprimé au sein de ce conseil, pour revenir au principe premier, on en a parlé au Bureau, pas au conseil, le Bureau a estimé que c'était tout à fait acceptable et que cela ne posait pas de problème particulier. Je donne cela comme information, ce n'est pas une décision du conseil. En tous les cas, les membres du Bureau ont estimé que de revenir à la première version n'était pas dommageable pour la fondation. En fin de compte, on peut légitimement supposer qu'il y a un article qui pose réellement problème.

M. VINCENT : moi, je vous propose que l'on renvoie ceci en commission, tâche à la commission de revenir avec un arrêté qui soit accepté, on a vu que les avis étaient tranchés, donc revenez simplement avec des modifications qui seront acceptées par la majorité. Autrement, l'arrêté ne passera pas ce soir comme cela, il ne sera pas voté. Il y a une demande de renvoi en commission qui a été formellement demandée, on va la voter.

Mme CASUTT : moi, je refuse le renvoi en commission. Il y a un travail qui a été fait en commission, si on commence aujourd'hui à renvoyer en commission parce que tout à coup il y a quelqu'un qui dit : ah, je n'ai peut-être pas donné l'avis que je voulais à la commission ! J'aimerais bien que l'on reparte à la commission pour rediscuter.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

Je pense que nos commissions font leur travail, comme à chaque fois, ils l'ont bien fait. Je ne vois pas pourquoi on vient après avec un amendement. Ils ont eu tout le temps pour en discuter. Si l'on commence maintenant à renvoyer en commission des sujets qui ont déjà été décidés en commission on ne va jamais s'en sortir, parce qu'on va pouvoir faire cela pour toutes les commissions qui suivent.

Je pense que le travail de commission est fait, aujourd'hui, on va voter si oui ou non par rapport à ce qui a été discuté, moi je suis contre le renvoi en commission.

M. VINCENT : on va voter ce renvoi en commission, on va voir s'il est accepté ou refusé, s'il est accepté on partira, s'il est refusé, on continuera la discussion.

M. MATHIEU : en tant que Président de la Commission de l'administration qui risque de recevoir le bébé, la synthèse de Mme CASUTT et de Mme GACHET CREFFIELD, c'est-à-dire que l'on va voter sur ce dont on a parlé à la Commission de l'administration et les propositions acceptées, refusées ou douteuses. Ensuite, la Commission de l'administration pourrait être ressaisie sur la présence du Conseil administratif en général dans les fondations. Mais on n'a pas à se prononcer une deuxième fois sur quelque chose sur laquelle on s'est déjà prononcé.

M. REOLON : j'avais soulevé ce problème en commission, à savoir que c'est le dernier article qui dérange, c'est-à-dire le fameux article 13.

M. VINCENT : les articles 11 et 13.

M. REOLON : à un certain moment, la commission a demandé que le Conseil administratif ne soit pas président, mais qu'il soit uniquement vice-président. J'avais posé un dilemme qui était tout à fait clair : étant vice-président, en cas de démission du président, qui le remplace ? c'est le vice-président. Par rapport aux statuts que l'on a votés, le vice-président ne pourrait pas le remplacer vu qu'il deviendrait président provisoirement. De plus, comme provisoire il ne peut pas, cela va en confrontation, cet article pose un gros problème et cela je l'avais déjà soulevé en commission.

M. VINCENT : je vous propose de voter sur ce renvoi en double commission.

M. AESCHBACHER : je propose que l'on renvoie cela à l'administration et pas en double, triple ou quadruple commission. Comme c'est la Commission sociale qui par erreur avait été saisie de ce cas, on a là un problème qui est un problème de gouvernance, qui est un problème d'administration. Si l'on renvoie cela, on renvoie à la Commission de l'administration. On ne va pas renvoyer à cela à la Sociale qui à mon avis n'a rien à voir avec la problématique de savoir si le président du conseil de fondation peut être conseiller administratif ou pas.

M. FLURY : j'ai une petite remarque avant de passer au vote de ce renvoi. Je vais m'inscrire en faux par rapport à ce que M. MATHIEU, mon préopinant a dit, vous transmettez je vous prie. Il n'est nulle part question d'évincer le Conseil administratif du conseil de fondation. Le Conseil administratif a sa place au Conseil de fondation, d'ailleurs il nomme 4 à 6 membres de ce conseil. Donc il a 4 à 6 personnes de ce Conseil qui sont ses fidèles représentants dans ce Conseil et avec lui, cela 5 à 7 personnes qui lui sont dévouées. Je maintiens la demande de renvoi à la Commission de l'administration.

M. MATHIEU : pouvez-vous dire à mon préopinant que je m'appelle Alain MATHIEU et que celui qu'il cite s'appelle Frédéric RENEVEY.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

M. VINCENT : nous allons maintenant voter sur ce renvoi en Commission de l'administration.

La proposition de renvoi à la Commission de l'administration est refusée par 25 non - 10 oui - 0 abstention

M. VINCENT : pour aller de l'avant, je vous propose de continuer comme tel, puisqu'il y a deux articles qui sont problématiques, le 11 et le 13, on peut voter cet arrêté en demandant de supprimer ces deux articles. Est-ce que la fondation ne pourrait plus fonctionner sans cela ?

M. RENEVEY : du moment que l'on revient à la première version, et qu'il ne s'agit pas d'enlever ces articles.

M. VINCENT : l'article 11 et l'article 13 restent inchangés. Les personnes qui sont d'accord sur le fait que nous supprimions de cet arrêté la modification de l'article 11 et la modification de l'article 13, je vous prie de lever la main.

Mme GACHET CREFFIELD : j'ai juste une question. Concernant l'article 11, les deux commissions s'étaient clairement positionnées.

M. VINCENT : on garde l'ancien article. Je résume : nous allons voter cet arrêté. Je vous propose la chose suivante : il est plus facile que nous enlevions la modification de l'article 11, qui restera tel qu'il était, et que nous enlevions la modification de l'article 13, qui restera tel qu'il était. Donc, seront modifiés l'article 2, l'article 9, l'article 10 et l'article 12 uniquement.

Les personnes qui sont d'accord que nous procédions ainsi, on ne vote pas encore l'arrêté, mais l'annulation de ces deux modifications, je vous prie de lever la main.

La proposition de supprimer les articles 11 et 13 de l'arrêté est acceptée par 31 oui - 0 non - 4 abstentions

M. VINCENT : nous allons maintenant voter cet arrêté, sans ces modifications des articles 11 et 13.

Vu la demande de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées de procéder à une mise à jour de ses statuts ;

Vu l'article 30, al. 2, lettre t), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission conjointe sociale et administration et affaires économiques, séance du 7 mars 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

de modifier comme suit les statuts de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées :

1. Article 2 – But – modifié

La Fondation a pour but la construction, la gestion et l'exploitation sur le territoire de la commune de Lancy de pensions, homes, de logements à encadrement médico-social pour personnes âgées, de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

*bâtiments comprenant uniquement ou pour partie des logements ou locaux pour personnes âgées, ainsi que des espaces commerciaux annexes. Dans un but d'approche intergénérationnelle, elle peut développer des structures avec une mixité de population.
Elle peut déléguer l'exploitation courante des établissements à des associations sans but lucratif spécialement créées à cet effet.*

2. Article 9 – Composition – modifié

La Fondation est administrée par un Conseil de 9 membres au moins, composé comme suit :

Un Conseiller administratif ou une Conseillère administrative désigné-e par le Conseil administratif ;

Un-e représentant-e par groupe politique représenté au Conseil municipal, élu-e par le Conseil municipal ;

4 à 6 membres nommés par le Conseil administratif, lesquels sont choisis, dans la mesure du possible, parmi des personnes ayant une expérience en matière économique, juridique, financière, technique ou encore dans le domaine de la santé et du social.

3. Article 10 – Nomination – modifié

Les membres du Conseil de Fondation doivent être domiciliés dans le canton de Genève. Ils sont nommés ou élus au début de chaque législature mais au plus tard au 1^{er} janvier de l'année suivante et sont rééligibles.

Les membres actifs au terme d'une législature restent en fonction jusqu'à la nomination du nouveau Conseil de Fondation.

4. Article 12 – Obligation de s'abstenir pendant les délibérations – Titre remplacé par

Exercice de la Fonction – Ajout

Les membres sont soumis au secret de fonction pour toutes les informations dont ils ont connaissance dans l'exercice de leur mandat.

L'arrêté 086-17.02 est accepté par 25 oui - 0 non - 10 abstentions.

M. RENEVEY : j'aimerais, au nom de la fondation, remercier ce Conseil municipal d'avoir accepté sans état d'âme cet arrêté !

9) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 9 mars 2017 – Rapporteur : M. Thierry DEROBERT

a) Projet de modification des limites de zones no 29935-533 – Lancy / rampe du Pont-Rouge (088-17.03)

M. DEROBERT présente le sujet : il s'agit d'un projet de modification de limites de zones d'un périmètre situé entre la rampe du Pont Rouge et le chemin des Vignes, projet de modification qui ferait passer ce périmètre en zone de développement 3.

La commune est consultée par l'État, plus précisément par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie dirigé par M. HODGERS, mais le préavis que ce Conseil municipal donnera ne contraint en rien le DALE, ni le Grand Conseil, qui aura le dernier mot.

La présentation nous est faite par notre Maire, M. LORENZINI, car M. BONFANTI, étant concerné à titre personnel par ce projet, a souhaité être déchargé de ce dossier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

Après une rapide présentation effectuée par notre Maire et les services de la commune, la parole est prise par les commissaires qui à l'unisson se déclarent opposés à ce projet. Différents motifs sont évoqués dont notamment le fait que la commune a déjà sur son territoire de nombreux plans localisés de quartier en étude ou en réalisation et qu'il est important de préserver l'identité de Lancy avec ses zones vertes et leur faible densité de construction.

L'arrêté est refusé à l'unanimité.

M. VINCENT : je vais ouvrir le débat. Avant cela, j'aimerais lire quatre lignes de cet arrêté qui disent ceci :

« Considérant :

- les efforts considérables déjà consentis par la Ville de Lancy en vue de la construction de logements dans le canton
- que le Plan directeur communal de 2008 de Lancy identifie cette zone comme une structure paysagère majeure à mettre en valeur
- que la Ville de Lancy souhaite préserver une certaine diversité d'affectations du sol en maintenant certains secteurs en zone villas
- que, la mobilité étant déjà saturée dans le secteur, l'ajout de 200 logements et des places de stationnement liées semble inenvisageable en termes de gestion de circulation, de fonctionnement du carrefour et d'accès au nouveau PLQ »

Sur ceci, nous avons une proposition, à savoir si nous sommes favorables ou défavorables à cette modification. C'est sur ces termes que l'on votera : si on est favorables ou défavorables. Ceci étant, il s'agit d'un arrêté et j'ouvre le débat.

M. MATHIEU : après hésitation, les Verts ne soutiendront pas cet arrêté, c'est un non, mais de solidarité communale.

En effet, même si nous estimons avoir peu de chances d'être suivis par le Canton, un non unanime augmente peut-être nos chances d'être entendus par l'Etat.

Alors, après avoir hésité entre un oui densifiant à proximité du futur quartier du PAV et surtout à côté de la gare du CEVA et un refus respectant la tranquillité de la faune et de la flore du vallon de l'Aire, nous avons opté pour un refus solidaire.

Mais nous ne manquerons pas d'énoncer toutes nos positions lors du débat provoqué par la demande de moratoire du PLR.

M. HAAS : j'aimerais juste souligner qu'effectivement on a été quelques-uns à déclencher ce refus à l'unisson en commission et avec une belle cohésion.

Dans les considérants que vous venez de rappeler – il y en a quatre – j'aimerais en ajouter un cinquième sous la forme de ma prise de parole, c'est que l'on tient aussi compte – et cela me paraît primordial – de l'avis des habitants et des gens qui habitent ce secteur. On avait déjà des courriers et des choses qui avaient été exprimées, il y a d'autres courriers qui nous sont parvenus aujourd'hui, mais je crois que devant la détermination que l'on a eue à s'opposer à ce projet, il y avait clairement un vote politique et de principe pour dire au Canton, avec les motifs qui ont été rappelés, on arrête de bétonner et d'urbaniser, ce n'est pas que l'on dit non aux logements, c'est qu'à un moment donné il faut un équilibre entre des zones qui se

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

développent et un tissu varié et garder des poches vertes et s'il y a bien un endroit qui est emblématique, c'est celui-là. Il suffit de prendre un drone, de monter un petit peu et de regarder ce qui se passe dans un périmètre de 5 km², c'est spectaculaire.

J'aimerais aussi relever le fait qu'à mon avis il est important d'entendre les personnes qui habitent ce secteur et qui ont une voix à faire entendre clairement.

M. FONTAINE : M. HAAS m'a enlevé les mots de la bouche. Je pense qu'en commission l'ensemble des commissaires a été très clair : on était contre ce projet. Je remercie le groupe des Verts, malgré ce que l'on a entendu tout à l'heure, de suivre ce qui s'est dit en commission.

C'est clair que l'on a assez bétonné à Lancy et nous, on s'oppose à ce projet de modification.

Mme CASUTT : pour ajouter encore quelques arguments, je pense qu'à Lancy on a donné, on a encore beaucoup de projets qui sont en train de sortir de terre ou qui vont l'être. Cette parcelle ne paraît pas envisageable en termes de constructions, vu la pente, ce seraient des constructions qui seraient difficiles et chères, coûteuses. Donc, autant faire tous les projets qui sont déjà en route, attendre de voir ce que donnera le CEVA, ce que donnera le Pont Rouge et les difficultés de circulation déjà avec l'Adret, sans ajouter encore un quartier en développement qui créerait encore plus de difficultés de circulation dans la ville.

M. AESCHBACHER : il est évident que le groupe PLR s'opposera à ce déclassement, cela fait d'ailleurs partie de notre engagement dans notre programme électoral et nous aurons l'occasion, comme l'a cité M. Alain MATHIEU, de vous expliquer plus tard pourquoi nous souhaitons désormais un moratoire concernant les déclassements qui pourraient se produire à l'avenir sur notre commune.

M. CLEMENCE : effectivement, beaucoup d'éléments qui figurent dans l'arrêté ont été repris par mes préopinants.

Il faut dire aussi que, dans le Plan directeur communal 2008, il y avait déjà cette couronne paysagère qui était indiquée et c'était un souhait du Conseil administratif de l'époque de la maintenir.

Il faut également que l'on soit attentif, évidemment le PS s'opposera, comme cela a été dit, à ce projet. En l'occurrence, il n'est pas opposé à tous les développements à Lancy, il y a une question de phasage et de timing et il faut pouvoir laisser à la fois des espaces de respiration, créer du logement pour les Genevoises et les Genevois, et en particulier pour les Lancéens, mais il faut aussi tenir compte du timing, en particulier pour que la commune puisse répondre aux besoins des habitants et des futurs habitants, je pense notamment aux écoles et aux crèches.

Il faut peut-être arriver à donner un timing sur les différents projets et celui-ci ne paraît pas être dans le bon timing en tout cas et en l'occurrence même pas du tout, à terme, vu que l'on veut garder cette couronne paysagère, et en particulier, j'ajouterai sur la question de la mobilité, puisque sur ce quartier-là nous avons quand même peu d'oreille de la part de la DGT sur la circulation, sur le tourner-à-gauche qui permet de monter sur Pont-Rouge, sur la descente du bus 21 ; tout cela sont des éléments qui ne sont pas pris en compte par la DGT et il faut aujourd'hui le dire assez fermement : nous ne pouvons pas développer la commune s'il n'y a pas de mesures de mobilité adéquates qui sont prises en parallèle.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

M. VINCENT : j'aimerais préciser encore que si par impossible vous étiez favorables à cela, dans le cas où la modification des limites de zones précitée serait poursuivie malgré les recommandations de la Ville de Lancy, cette dernière souhaite voir intégrer au périmètre le déclassement de la parcelle no 3309, propriété de la Ville de Lancy.

Nous allons donc voter sur le fait d'être favorable ou défavorable à cette modification.

Vu le projet de modification des limites de zones, situé entre la rampe du Pont-Rouge et le chemin des Vignes ;

Vu le plan no 29 935-533 établi par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie ;

Vu que le projet vise la création d'une zone de développement 3, de deux zones des bois et forêts et d'une zone 4b ;

Vu que l'enquête publique no 1880 s'est terminée le 11 juillet 2016 ;

Considérant :

- *les efforts considérables déjà consentis par la Ville de Lancy en vue de la construction de logements dans le canton*
- *que le Plan directeur communal de 2008 de Lancy identifie cette zone comme une structure paysagère majeure à mettre en valeur*
- *que la Ville de Lancy souhaite préserver une certaine diversité d'affectations du sol en maintenant certains secteurs en zone villas*
- *que, la mobilité étant déjà saturée dans le secteur, l'ajout de 200 logements et des places de stationnement liées semble inenvisageable en termes de gestion de circulation, de fonctionnement du carrefour et d'accès au nouveau PLQ*

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre q, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 9 mars 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

*d'émettre un préavis **défavorable** au projet de loi modifiant les limites de zones no 29935-533, situées entre la rampe du Pont-Rouge et le chemin des Vignes.*

Dans le cas où la modification des limites de zones précitée serait poursuivie malgré les recommandations de la Ville de Lancy, cette dernière souhaite voir intégré au périmètre le déclassement de la parcelle no 3309, propriété de la Ville de Lancy

L'arrêté 088-17-02 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui – 0 non – 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017**b) Crédit d'investissement de Fr. 500'000.— destiné à la participation à la réalisation des routes de liaison Genève-sud L1-L2 (089-17.02)**
=====

M. DEROBERT présente le sujet : lors du précédent Conseil municipal, un rapport a déjà été fait sur ce dossier, donc je me permettrai de ne pas revenir sur l'ensemble de ce projet.

Il nous est rappelé que le but de cette délibération n'est pas de prendre position sur la construction ou non de ces routes de liaison, mais bien de savoir si nous désirons participer à la réalisation de celles-ci afin qu'elles puissent être semi-enterrées. Il s'agit donc de voter une participation aux 10 millions que les six communes touchées par ce projet devraient amener en parallèle du montant voté par le Grand Conseil et des subventions de la Confédération.

Un commissaire s'exprime sur les différentes variantes en expliquant que la variante en surface apporterait beaucoup de nuisances pour les habitants et perturberait fortement le biotope des zones protégées traversées.

Un autre commissaire fait remarquer que l'unanimité des six communes consultées doit se prononcer favorablement pour que le projet semi-enterré voie le jour, il y en a déjà trois qui ont apporté leur soutien à ce projet. Il s'agit donc d'un projet de région qu'il est important de soutenir.

Certains commissaires sont plus réticents au vote de ce crédit en estimant que c'est du ressort de l'État de réaliser ces liaisons et qu'il est peu probable que le magistrat responsable de ce projet laisse une route traverser la campagne en surface, car il aurait toutes les communes ainsi que son bassin électoral contre lui.

Il est encore longuement discuté sur l'intérêt de Lancy à participer à ce financement. En effet, c'est principalement les communes plus au sud qui bénéficieront de ces liaisons alors que l'ensemble des voitures qu'elles charrieront risque bien de se retrouver sur notre commune. Il nous est rappelé que les prévisions de l'État concernant le trafic de 2025 feraient entrevoir une diminution de 11 400 véhicules sur le haut de la route de la Chapelle, de 1400 sur le bas, que l'avenue des Communes-Réunies verra une diminution de 2100 véhicules a contrario du trafic sur la route des Jeunes qui augmentera de 12 000 véhicules.

Au final, la commission a proposé un amendement à cette délibération qui est finalement acceptée par 5 voix pour, 1 voix contre, 6 abstentions.

M. VINCENT : la modification qui a été effectuée dans l'arrêté est la suivante : « Vu que la variante semi-enterrée n°4 retenue permet de préserver l'aspect paysager de ce secteur de Genève ». J'ouvre le débat.

Mme CASUTT : pourquoi ressortir aujourd'hui un projet vieux de 50 ans ? Dans les années 60, la voiture paraissait être la solution idéale pour se déplacer.

Actuellement, nous nous apercevons que la circulation pose un réel problème sur Genève. Nous sommes en train de dépenser des sommes colossales pour construire le CEVA, ce train devrait décharger fortement la circulation. Si nous créons cette route, elle risque d'être dissuasive pour l'utilisation du CEVA.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

J'ai bien compris que ce soir le vote n'est pas de faire ou non cette route, mais uniquement de savoir si on accepte d'être solidaire avec les communes voisines qui ne veulent pas « abîmer » leur paysage. Elles veulent préserver leurs habitants et je peux le comprendre.

Mais Lancy ne récoltera que des inconvénients avec cette route qui augmentera le trafic sur notre commune, soit sur la route des Jeunes, soit sur la route de Saint-Julien ou sur l'avenue des Communes-Réunies.

Il est dommageable de ne pas pouvoir se prononcer sur le bien-fondé de ces routes L1-L2.

Je m'opposerai à cet acte solidaire, même si la Ville de Lancy ne contribue qu'à très petite échelle financièrement. Je parle surtout en mon nom.

M. HAAS : je m'exprime aussi à titre personnel et pas au nom du groupe, pour donner une petite explication à mes camarades de commission et à d'autres parce qu'il est vrai que ma position avait un peu évolué. Je tiens à dire pourquoi, parce qu'il y a un petit enjeu, c'est grâce à M. FONTAINE que j'ai évolué et je vais vous dire pourquoi.

Au début, j'avais même projeté de me plonger dans l'étang de la Bistoquette pour m'opposer à cette L1. On m'a rappelé que l'étang de la Bistoquette n'était pas très favorable à la baignade. J'avais qualifié ce projet de liaison d'aspirateur à voitures et quand on crée de nouveaux couloirs pour les voitures, elles y viennent, c'est clair !

En plus, malgré tous les schémas, les variantes et tout ce qu'on a vu y compris dans cette plénière qui a été convoquée par le magistrat devant les communes genevoises, au-delà de la belle cohésion de papier, on a vu que les intérêts, cela a été rappelé partiellement par Mme CASUTT, étaient relativement divergents. En même temps, quand on vous dit que de toute façon que vous, vous n'avez pas à voter pour ou contre, vous devez voter sur ces liaisons, la seule marge de manœuvre qui vous reste, c'est : si vous participez financièrement, vous avez un peu de bol si elle est semi-enterrée et autrement elle se fera en surface.

Evidemment que si on a une marge de manœuvre aussi faible et avec de tels arguments, c'est pour cela que j'ai évolué, je me dis : la participation de Lancy est la plus faible, on démontre notre cohésion avec les autres communes, en souhaitant évidemment qu'elles s'alignent toutes, parce qu'a priori il y en a encore une qui n'a pas pris sa décision et si elle ne part pas dans ce sens, la cohésion partira en éclat. Et évidemment, on a interpellé le magistrat et pas mal de représentants de l'Etat en commission, y compris dans le magnifique document qui a été présenté au Grand Conseil qui a voté ces projets de modification, les réponses en matière d'impact de l'inauguration du CEVA, parce qu'aujourd'hui on parle du Grand Genève et on parle d'une mobilité à l'échelle du Grand Genève, on n'a pas eu de réponse précise pour savoir si l'utilisation du CEVA allait diminuer le trafic routier et éviter que ces fameuses L1-L2, soit ces aspirateurs à voitures – que je continue de craindre à titre personnel.

Ce soir, je voterai pour la participation de Lancy, parce que quelque part cette solidarité n'est pas de se voir imposer la variante en surface qui nous priverait clairement de la Bistoquette. Voilà pourquoi je soutiendrai quand même, mais avec une vérification à terme que ce soit vraiment la variante dite du compromis – ce qui va bien pour un PDC – c'est-à-dire celle du semi-enterré et on veillera à terme que Lancy n'ait pas les conséquences de ces liaisons.

M. VINCENT : je préciserai juste par rapport à cela que son acceptation sera subordonnée à l'acceptation de Bardonnex, Carouge, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier. On ne sait pas en revanche quelle commune a déjà accepté ou ne l'a pas accepté.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

M. BONFANTI : selon les informations que j'ai de la part de ces communes jusqu'à présent, il y a Troinex et Bardonnex qui ont accepté.

M. DEROBERT : au départ, lors de la première présentation qu'on nous a faite de ce projet, il est vrai que j'étais relativement contre, parce qu'il appartient à l'Etat de construire les routes et ce n'est pas aux communes d'aller subventionner ce genre de choses.

En regardant de plus près, on s'est rendu compte que l'on n'avait pas le choix, cette route arrivera bien sur notre commune, elle charriera des voitures et finalement la seule chose qu'on peut voter, c'est est-ce qu'on la veut un peu moins « nuisante » ou est-ce qu'on la veut totalement « nuisante ». Elle traverse la campagne de Lancy sud parce que passablement d'habitants de Lancy sud vont se balader vers la Bistoquette, donc cela touche notre commune même si ce n'est pas sur notre commune. Cela touche un biotope, on va rétorquer que la Bistoquette est quelque chose qui a été créé il y a moins d'une quarantaine d'années, mais c'est un biotope qui existe et qui fonctionne, qui est d'ailleurs reconnu par les services de l'Etat.

A un moment donné, le seul choix qu'on a est de la mettre en semi-enterré et on participe et on aide les communes avoisinantes. On aura peut-être un jour aussi besoin de leur aide ; aujourd'hui si on va de plus en plus vers des projets régionaux, boudier les communes avoisinantes pour Fr. 20'000.— annuel sur 25 ans, je ne suis pas sûr que ce soit un très bon calcul, donc finalement je voterai oui à ce projet.

Mme GILLIERON : j'étais dans les discussions de la commission et il est vrai que la discussion a été extrêmement serrée par rapport aux enjeux que cela nécessite d'aborder. On a vraiment la nécessité aussi d'être solidaire. Pour nous, il s'agit d'être cohérent par rapport aux Verts. C'est extrêmement difficile de considérer être cohérent si on vote pour une route quelle qu'elle soit. Donc, on ne peut pas voter pour une route, comme le disait mon préopinant, simplement parce qu'une route va forcément engendrer de la circulation. Même si au départ on résout un problème de circulation, on se rend compte que dans tous les cas de figure les routes engendrent une circulation supplémentaire au fil des mois.

Il est essentiel pour nous de trouver une solution à cette situation, mais les débats ne permettent pas de savoir ce que nous pouvons attendre de l'avenir, sachant que le CEVA et le tram futur vont changer un peu la donne par rapport à l'usage des véhicules. On aimerait pouvoir attendre en fait les résultats de ces nouvelles structures. Et puis, on se dit qu'il est possible aussi d'intervenir par un referendum communal.

C'est pour cette raison que nous allons voter non, même si pour nous il est important d'être solidaire avec les autres communes dans toutes les autres situations qui ne touchent pas à l'un des éléments les plus essentiels des engagements des Verts.

Je laisse la parole à mes autres camarades pour compléter.

M. FLURY : mesdames, messieurs les Conseillers municipaux, il ne faut pas se voiler la face. L'agglomération genevoise, le Grand Genève prôné par tout le monde, se développe, se densifie. Des milliers d'habitants sont attendus dans ces communes, ne serait-ce déjà aux Grands-Esserts à Veyrier, ces gens-là il faudra bien qu'ils se déplacent pour aller travailler. Le CEVA, tout CEVA qu'il est, le gouffre à pognon monumental, n'arrivera pas à absorber tout le trafic, il y a de plus en plus de monde sur les routes qui va venir à Genève travailler.

Cette liaison L1-L2 Genève-sud qui remplace l'ancienne voie Cottier va se construire, l'Etat a voté les crédits. Seulement, les finances de l'Etat ne permettent de faire qu'une voie de surface qui va défigurer le peu de campagne qui nous reste au sud du canton.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

Ce que M. BARTHASSAT et ses services et les communes devraient faire solidairement, c'est voter un crédit pour faire des routes semi-enterrées ou complètement enterrées de manière à ne pas dénaturer complètement le peu de paysage qui nous reste dans le sud du canton.

Oui, aspirateur à voitures, mais vous devez savoir qu'il va se construire un immense échangeur à Lancy-Sud, l'échangeur qui est actuellement sur la route de St-Julien qui est un échangeur qui permettra de desservir la campagne et qui donnera directement accès à ces L1-L2, donc les gens de Veyrier et Troinex qui prennent l'autoroute iront directement la prendre à Lancy-sud en passant par L1-L2 et en ne passant plus par la route de Veyrier, le tunnel de Carouge et la route de St-Julien.

Oui, c'est un effort financier qu'on demande à la commune de Lancy, nous sommes solidaires et le Mouvement citoyen genevois soutiendra ce financement solidaire aux autres communes.

M. MAUGUÉ : tout d'abord j'aimerais rectifier ce qui a été dit à propos du procès-verbal de la commission, le parti socialiste en commission s'est abstenu et n'a pas voté en faveur de ce projet. Je crois que c'est le MCG qui a voté en faveur, on l'a bien entendu d'ailleurs de la part de mon préopinant et en réalité il se serait abstenu.

Pourquoi on s'est abstenu et pourquoi on ne s'abstiendra pas ce soir, c'est parce qu'on était partagés, il y a beaucoup d'arguments qui ont été évoqués et auxquels on a été sensible. Il y a cette problématique de solidarité intercommunale, on sait que Troinex et Veyrier souffrent particulièrement de cette circulation et on en a conscience. On a aussi conscience de cet aspect de régulation de trafic sur Lancy-Sud et de désenclavement du quartier de la Chapelle à terme et il est vrai que ce projet pourrait éventuellement répondre à cette question.

On est aussi conscient que le crédit d'étude a été voté, pas plus. Mais tout cela dit, il y a quand même des arguments contre qui ont pris le dessus et qui sont assez massifs, on en a évoqué un certain nombre déjà ce soir, j'y reviendrai brièvement – le CEVA, le tram 15, on fait des investissements massifs en termes de transports publics et on ne sait pas à quoi cela va nous conduire.

En termes de phasage, ce projet est prématuré. C'est conduit au pas de charge. Je ne veux pas faire des procès d'intention, éventuellement pour des questions politiques qui sont propres au département concerné, mais c'est prématuré. En l'état des choses, on investit massivement pour les transports et on doit attendre de voir l'effet que ces transports auront.

Ensuite, comme l'a dit très justement M. HAAS, c'est un aspirateur à voitures qui débouche où ? Qui débouche chez nous. On a beau faire toutes les études que l'on veut, cela viendra ici, sur la partie sud de notre commune et cela se répandra évidemment sur notre commune. Là, je ne veux pas polémiquer, mais je ne sais pas si Troinex ou Veyrier seraient très solidaires avec nous, du point de vue du trafic. D'ailleurs on l'a dit, la mobilité ici à Lancy, cela nous a fait voter négativement le préavis concernant la modification des limites de zones à Pont-Rouge.

Même M. BARTHASSAT l'a dit, cela va engendrer un trafic accru de manière générale. Il répond que la ville est tellement engorgée que cela ne changera pas grand-chose, ce sont des arguments que j'ai énormément de peine à entendre.

Dans ces circonstances, vous comprendrez que le groupe socialiste refusera ce crédit, il refuse ce crédit comme un signal clair et ce signal clair, de ce que j'ai pu comprendre, d'autres communes qui vont le donner, et notre commune voisine de Plan-les-Ouates semble sur la même longueur d'onde.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

M. FONTAINE : pour ma part et par rapport au MCG, je vais vous dire une chose, le MCG lutte, comme vous le savez, non pas contre les voitures mais contre les frontaliers, cette route est un aspirateur à frontaliers. Si j'étais cohérent, je m'opposerais à cette L1-L2. Néanmoins, comme je l'ai dit en commission, M. BARTHASSAT nous en a fait la démonstration, il nous a dit que si l'Etat de Genève n'utilisait pas les fonds de la Confédération, ils passeraient à un autre canton.

Personnellement, je reste persuadé que cette route va être faite et malgré les idées de mon parti, à savoir très souvent contre les frontaliers, je pense qu'on doit voter cette route pour pouvoir dégager les communes de Troinex, Veyrier, etc.

Plan-les-Ouates, si aujourd'hui elle s'abstient, c'est uniquement parce que, elle, elle veut cette route totalement enterrée, c'est son seul point d'abstention, sinon elle sera de toute façon pour.

Malgré que cela aille à l'encontre des idées générales de mon parti, à Lancy avec mes camarades, on va soutenir ce crédit d'investissement uniquement pour soutenir les autres communes.

On verra ce que l'avenir nous dira, je rappellerai aux Verts et aux Socialistes, dans quelques années – une ou deux je pense – si cette route se construit vraiment et qu'elle reste en surface à cause d'eux, j'espère que vous vous en souviendrez. En tout cas, moi je m'en souviendrai et je ne manquerai pas de vous le rappeler.

Pour Fr. 500'000.--, on vote ici des budgets des fois pharaoniques pour des choses qui ont peu d'importance. Ici, on parle de couvrir une route pour le bien de tous, quelle que soit la couleur politique, et vous allez refuser pour des raisons dogmatiques, j'hallucine quand j'entends cela.

M. MATHIEU : je vais surtout intervenir par pragmatisme. Je vais dire que ma solidarité a des limites. Personnellement, je ne suis pas si certain que l'on va avoir une route, comme cela, à ciel ouvert, amenée par M. BARTHASSAT parce qu'il nous l'a promise. Il va encore y avoir de l'eau qui coule sous les ponts et je pense qu'il est très important que l'on se prononce sur la route elle-même, donc je voterai contre et les Verts voteront contre parce qu'on se prononce contre la route elle-même.

Quel choix nous donne-t-on en termes de développement durable ? Soit elle est d'un point de vue environnemental impossible en plein air et on doit l'accepter, soit elle est économiquement beaucoup plus difficile en sous-sol et on doit l'accepter. Que cela veut-il dire en sous-sol ? Cela veut dire la poussière que l'on met sous le tapis, elle va polluer la même chose, elle va avoir les mêmes nuisances. Que représente ces nuisances ? Ces routes, ce sont des aspirateurs et en plus ce sont des entonnoirs. On va agrandir le début de l'entonnoir et le goulot de l'entonnoir est à Lancy, mais de cela personne ne s'en rend compte et ce goulot de l'entonnoir, il faudra bien qu'on l'assume d'une manière ou d'une autre. Alors, on peut l'assumer par deux-trois pirouettes – je veux bien – mais on ne peut que le reporter à la Jonction. Et quand les voitures seront à la Jonction, je pense qu'avec cette route il y a des chances que la dernière voiture de la veille arrive et rencontre la première voiture du lendemain parce que le bouchon devient impossible.

Moi, je suis carrément pour que l'on se prononce contre la route et c'est le sens du vote des Verts, parce que la cacher est mettre le chenil – et je pèse mes mots – sous le tapis et réfléchir à d'autres choses. Je rappelle à tout le monde, pour rassurer tout le monde, le CEVA cela fait depuis 1902 qu'on l'attend, donc la route vous pouvez l'attendre 10 ans.

M. VINCENT : il y a de nombreuses demandes de parole, il me semble qu'il y a des fronts qui sont bien marqués, donc si vous pouviez ne pas faire trop long sur vos interventions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

M. CLEMENCE : je vais essayer d'être bref. On est quand même dans un cadre – moi j'essaie d'écouter ce que dit le Conseil d'Etat - on a commencé le discours de Saint-Pierre en parlant du désenchevêtrement des tâches Canton/communes. Que vient-on faire ensuite dans ce projet ? C'est demander à toutes les communes liées à ce projet de venir participer au financement d'une route cantonale qui en plus, de fait, n'est pas sur le territoire lancéen et de nouveau mettre des fonds et enchevêtrer les choses entre les communes et le Canton. Premièrement, je vois déjà là une incohérence manifeste.

Ensuite, j'aimerais rappeler que ce projet n'est pas encore voté au niveau cantonal. Effectivement, M. FLURY nous l'avait dit, c'est le crédit d'étude qui a été voté. L'étude a été faite, et là il n'y a pas d'autres crédits, ils ne savent même pas encore quelle variante ils veulent faire, cela va dépendre du vote des communes.

Mais pour moi, M. BARTHASSAT ne fait que bluffer. Il promet que cela va se faire et que cela va se faire avec ou sans nous. Ce n'est de loin pas certain pour deux raisons : la première, c'est que même si les communes acceptent, ce n'est pas dit que le Grand Conseil accepte de mettre Fr. 30 millions de plus, alors que les six communes en mettent 10. L'autre chose est que si le Grand Conseil accepte de faire cette route en surface - comme on l'a entendu ce soir, c'est l'épée de Damoclès – personnellement, je n'en suis pas du tout certain, il peut y avoir un referendum cantonal, les communes vont s'opposer et Lancy en fera partie, j'en suis sûr. En ce qui concerne Plan-les-Ouates, on a parlé de la solidarité intercommunale, rien ne garantit que Plan-les-Ouates va soutenir ce projet, parce qu'ils ne sont pas seulement à avoir envie d'une variante complètement enterrée au lieu de semi-enterrée, ils vont se prononcer à mon avis contre, là je ne peux pas faire de prospectives contrairement à d'autres.

Par contre, ils avaient une autre grosse pierre d'achoppement, c'était l'accroche à la route de Saconnex-d'Arve. Ils étaient totalement opposé à cela pour des itinéraires bis notamment la route du Camp.

Donc, la solidarité, moi je suis un petit peu circonspect, peut-être avec Troinex et Bardonnex cela s'appliquera, Carouge je n'ai pas obtenu d'information, et je pense que nous non plus, sur leurs intentions.

Je m'opposerai ce soir comme mon groupe là-dessus et je mènerai, s'il le faut, un referendum cantonal si le vote du Grand Conseil est positif au final.

M. AESCHBACHER : je pensais que l'on attaquerait la politique au point 13), mais je constate qu'on l'a déjà attaquée et je vais me faire un plaisir, parce que j'ai entendu plein de choses intéressantes, que le CEVA allait arriver, que le tram allait arriver.

Je vais peut-être rappeler à certains groupes politiques qui sont plutôt sur ma droite, mais politiquement à gauche, que l'on a un article dans la Constitution, l'article 190, qui dit que l'on facilite les déplacements en visant la complémentarité - cela c'est un terme que vous avez de la peine à comprendre - des divers moyens de transports publics et privés.

Donc, je crois qu'il faut cesser de chaque fois revenir avec ce combat, les voitures contre les transports publics. On l'a vu cela ne mène à rien. C'est dans la Constitution.

Donc, le fait de construire cette route, indépendamment du fait que ce soir on ne nous demande pas de savoir si on est pour ou contre cette route, vous voterez ce que vous voudrez. De toute façon vous voterez contre les Fr. 500'000.--, vous ne voterez pas contre la route et le message politique qui sera envoyé, c'est que vous n'êtes pas d'accord d'améliorer la qualité de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

la vie des personnes qui se situent sur ce tronçon et également de celles qui se situent au sud de ce tronçon.

Au début, j'étais un peu comme vous, et je n'avais pas très bien lu le projet, et je me suis dit : mais cette route, qu'est-ce qu'elle va venir faire là ? Finalement, on ne nous demande pas de voter sur la route, on nous demande de voter si on veut faire en sorte qu'elle soit le moins dommageable possible.

Donc, je voterai deux fois oui, en ayant en plus entendu les propos politiques, marqués, comme on les avait entendu à l'époque des conflits au niveau des transports publics. Moi je suis pour la libre circulation non seulement des véhicules, mais des transports publics et je suis pour le choix et la liberté individuelle, donc je suis aussi pour que si on souhaite prendre notre voiture, on puisse prendre notre voiture.

M. REOLON : j'aimerais juste apporter une correction, le projet du CEVA date de 1870, il était fait pour développer les zones rurales – les zones rurales il n'y en a plus.

Je reviens à une chose, on parle d'une route aspirateur de voitures. Qu'est-ce qui oblige une personne d'aller du point A à un point B avec la voiture ? Le point A, tout le monde le connaît, on a une place de parking en bas de chez soi, c'est normal. Pourquoi va-t-il au point B avec la voiture, parce qu'on lui donne la possibilité de parquer son véhicule au point B. Qu'il y ait ou non la route, cela n'a aucune importance, il continuera d'aller au point B, tant qu'on lui laissera la possibilité de se garer sur son lieu de travail, de construire des parkings à Fr. 110.— avec un abonnement des TPG, et on dit que ce sont des parkings de dissuasion. Mais franchement, un parking de dissuasion, c'est quoi ? C'est obliger les gens à prendre les transports publics, si vous allez dans cette voie-là, il faudrait carrément tout changer le point de vue. Arrêtez de dire que c'est un aspirateur à voitures, ce n'est pas un aspirateur à voitures, les aspirateurs à voitures ce sont toutes les entreprises qui ont des places de parking, ce sont toutes les possibilités que l'on donne aux automobilistes de se garer dans leur lieu de travail. Ce n'est pas la route.

Maintenant, la question que je me pose : si jamais on refuse ce crédit et que cette route se fait quand même, qu'allez-vous dire ? On aurait peut-être mieux fait d'accepter les Fr. 500'000.--. De toute façon, c'est une proposition, au cas où la route se fait, on intervient, si la route ne se fait pas, les Fr. 500'000.— ne seront pas dépensés.

M. REYMOND : j'aimerais revenir à l'essentiel puisqu'on l'a déjà dit, on vote sur une chose : est-ce que l'on veut ou pas, s'il y a une route qui se fait, qu'elle soit enterrée ou pas ? Il n'y a pas d'autres aspects.

Je suis un peu étonné de voir nos amis les Verts ne pas défendre la campagne genevoise parce que le risque que l'on prend – et là c'est un pari énorme – c'est que simplement on va se retrouver avec une route qui va être construite et elle ne sera pas comme on le veut, c'est-à-dire elle ne sera pas comme la plupart des gens de la région la veulent, c'est-à-dire enterrée.

Moi je ne prends pas ce pari, je vote pour la version enterrée, qu'il y ait une route ou pas, ce n'est pas le problème, si on doit voter contre la route, il faut le faire ailleurs que dans cet hémicycle. Ce n'est pas ici que l'on va voter contre la route.

M. FONTAINE : j'aimerais juste demander aux groupes des Verts et Socialiste, les bus TPG vous pensez qu'ils roulent sur quoi ?

M. MATHIEU : j'aimerais répondre qu'ils roulent sur des sites propres.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

M. VINCENT : vous avez bien compris que ce soir on ne vote pas sur la route elle-même, mais sur Fr. 500'000.— qui permettraient d'enterrer des tronçons de cette route. Je le dis juste pour que ce soit clair sur le sujet de ce vote.

On clôt les débats et je vous propose de passer au vote.

Vu l'abandon du projet de route dite « voie Cottier »,

Vu la surcharge de trafic sur les routes de Genève-Sud et la situation qui se péjore d'année en année, due à l'absence de véritable pénétrante dans ce secteur de Genève,

Vu l'impossibilité d'améliorer la desserte de mobilité douce et des transports, ainsi que la difficulté à prioriser les transports collectifs en raison de la surcharge des routes actuelles et leurs dimensions,

Vu les études menées depuis le milieu des années 90 pour trouver une solution,

Vu le rapport du Conseil d'Etat sur la motion « Pour l'étude et la réalisation d'une route de contournement de Genève-Sud (M-1944) », l'opportunité de réaliser cette desserte au complément de jonction dit de la Milice, le rapport du 7 avril 2011 intitulé « rapport final concernant une infrastructure de mobilité dans Genève-Sud entre la route de Saconnex-d'Arve et la route d'Annecy et entre la route d'Annecy et la route de Pierre-Grand,

Vu la décision du Conseil d'Etat du 18 avril 2012 de réaliser les liaisons L1-L2 et la loi L 11310 du 27 juin 2014 ouvrant un crédit d'étude de CHF 1'331'000.- en vue de mener les études d'une liaison entre la route de Saconnex-d'Arve et la route d'Annecy, dite L1, et d'une liaison entre la route d'Annecy et la route de Pierre-Grand, dite L2, dans le cadre des projets d'infrastructures de mobilité dans le secteur de Genève-Sud,

Vu le rapport d'analyse multicritère de janvier 2016, phase « avant-projet » ainsi que son annexe,

Vu la présentation du 28 juin 2016 relative à différentes variantes et leur coût,

Vu que la variante semi-enterrée n°4 retenue permet de préserver l'aspect paysager de ce secteur de Genève,

Vu la proposition des communes de Genève-Sud de participer au financement à hauteur d'environ 10 millions sur un budget estimé à 120 millions,

Vu les articles 30, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 9 mars 2017,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour participer au coût de la construction de la liaison L1-L2 de Genève-Sud ;
2. De comptabiliser cette subvention d'investissement au compte des investissements, sous la rubrique 79.561 (MCH1) ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

3. De porter cette somme au bilan, sous la rubrique 7900.1461 (MCH2) ;
4. D'amortir cette somme en 30 ans dès la mise en service des liaisons par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 7900.366 (MCH2) ;
5. De subordonner la mise en œuvre de la présente délibération à une participation des autres communes concernées de Genève-Sud, soit Bardonnex, Carouge, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier.

L'arrêté 089-17.02 est accepté par 20 oui – 15 non – 0 abstention.

c) Divers

=====

M. DEROBERT présente le sujet : le square Clair-Matin, après 27 ans d'attente, a enfin rejoint le domaine public communal et la commune pourra donc réaliser quelques aménagements sur ce square.

10) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES – Séance du 13 mars 2017 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

a) **Projet de délibération du groupe MCG « Création d'une commission du Mérite »**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : cf. rapport point suivant.

b) **Motion du groupe MCG « Modalités d'attribution du Mérite – Donnons des compétences au Conseil municipal »**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : un commissaire MCG présente les arguments ayant mené au dépôt de cette motion. Il précise que le but poursuivi n'est pas de remettre en question l'attribution de cette distinction, mais de revoir les modalités y relatives en redonnant au Conseil municipal plus de compétences. Il précise que cela se pratique déjà dans différentes communes genevoises. En conclusion, le MCG demande une modification du règlement communal du mérite, soit de modifier l'article 6 en remplaçant Conseil administratif par Bureau du Conseil municipal ou Commission du mérite.

Le Conseiller administratif en charge complète par un bref historique cet exposé. Il précise que depuis cinq ans, la tendance est de décerner deux mérites, soit un dans le domaine sportif, l'autre dans le domaine plutôt social ou culturel. Il explique les modalités concernant la sélection et le choix des candidats à ce Mérite.

Lors du débat qui s'en suit, un commissaire relève que si la compétence est désormais donnée à une commission, l'effet de surprise lors de l'annonce du récipiendaire n'existera plus dès lors que le Conseil municipal devra voter en plénière ce choix.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

Un autre commissaire pense que de donner au Conseil municipal plus de compétences est une bonne chose, comme cela se passe déjà ailleurs dans d'autres communes. En revanche, il n'est pas favorable à la création d'une nouvelle commission pour décerner ce Mérite. Il souhaite cependant une modification du règlement afin de donner cette compétence à une commission existante soit celle de l'administration.

Le Conseiller administratif relève que l'attribution du Mérite relève d'avantage de la gestion courante de la commune et de ce fait est du ressort de l'administratif.

En conclusion, le Président effectue une synthèse des propositions :

- 1) Laisser la compétence au Conseil administratif, mais que le Conseil municipal ait son mot à dire en revoyant le règlement, notamment en précisant quelques critères.
- 2) Déléguer la compétence au Bureau, tout en revoyant le règlement.
- 3) Laisser la compétence au Conseil administratif auquel seraient adjoints deux ou trois membres de la Commission de l'administration.

Un commissaire pense que la révision du règlement est indépendante du fait de savoir qui va appliquer ce règlement.

Au vote, la proposition que la Commission de l'administration revoie le règlement du Mérite lancéen est acceptée à l'unanimité.

Le Conseiller administratif rappelle que le règlement a été édicté par le Conseil administratif et relève donc de la compétence de ce dernier. Il faudrait donc que le Conseil municipal charge le Conseil administratif de revoir le règlement et de le lui présenter ensuite.

La commission passe ensuite au vote des diverses variantes :

- La proposition de donner la compétence en matière d'attribution du Mérite lancéen au seul Conseil administratif recueille 4 voix pour.
- La proposition de donner cette compétence au Conseil administratif plus trois membres de la Commission de l'administration recueille 4 voix.
- La proposition de confier cette compétence au Bureau recueille 4 voix.

Au vu de ces résultats peu concluants, la commission définit le déroulement des votes au Conseil municipal en précisant en préambule que le MCG proposera la modification de son projet de délibération en motion.

M. FLURY : le projet de motion reprend l'intégralité du projet de délibération, avec la demande cette fois-ci d'adresser cela au Bureau, de donner cette compétence au Bureau qui, lui, poursuivra ses travaux et rendra son rapport.

M. VINCENT : personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote de la motion.

Modalités d'attribution du « mérite »

Donnons des compétences au Conseil Municipal.

La ville de Lancy attribue annuellement son « MERITE » à des personnes ou à des associations s'étant particulièrement illustrées et qui ont contribué au rayonnement de Lancy que ce soit sur le plan sportif, artistique ou qui se sont dévouées pendant de longues années.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

Nous demandons que la compétence du choix et de la désignation des récipiendaires du « MERITE » soit confiée au Bureau du conseil municipal afin de donner ses compétences à ce conseil.

Certes, cette démarche demande une adaptation du règlement idoine, mais le processus de sélection et de désignation gagnera en transparence.

Le Conseil municipal de la commune de Lancy, siégeant le 30 mars 2017,

Par OUI, Abstentions, Non

Accepte / refuse de confier le choix et de la désignation des récipiendaires du Mérite lancé en au Bureau du Conseil municipal.

La motion est refusée par 23 non – 9 oui – 3 abstentions.

11) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 20 mars 2017 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

Achat, par la Fondation communale immobilière de Lancy, d'une partie de la parcelle 4819 de Lancy et autorisation d'emprunter – Quartier de l'Adret (087-17.02)

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseil administratif rappelle que les statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy obligent la Fondation à se référer au Conseil municipal pour un certain nombre d'actes, notamment quand elle désire acheter une parcelle ou un immeuble et quand elle souhaite s'endetter auprès d'une institution financière. Il précise que la Fondation développe depuis pratiquement deux ans un projet dans le périmètre de l'Adret. Il s'agit de deux immeubles de la première pièce urbaine à l'entrée du quartier (lot A).

Le lauréat du concours présente le sujet. Il précise que le projet s'inscrit dans un très grand PLQ et un plan directeur sur les espaces extérieurs. Le lot A se trouve en tête de quartier et est directement en relation avec la place de la gare.

- Le bâtiment L1 est un R + 8. L'entier du rez-de-chaussée est dédié à des activités. Dans les étages, trois appartements par cage d'escalier sont distribués. Il s'agit de deux 4 pièces traversant et un 3 pièces mono-orienté, hormis dans la première allée où l'on trouve un 6 pièces en tête du bâtiment.
- Le bâtiment L2 est un R + 5. C'est le seul du lot à ne pas avoir d'activités au rez-de-chaussée car la déclivité du terrain permet d'avoir des appartements au rez-de-chaussée. La distribution se fait par deux cages d'escaliers. On trouve deux appartements par palier. Certains sont traversants, d'autres non.
- Le parking est mutualisé avec un accès le long de la route du Grand-Lancy.

Les aménagements extérieurs ont été travaillés en relation avec les différentes activités qui prendront place dans les quatre bâtiments.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

Aux questions des commissaires, il est répondu qu'il y aura plus d'une quarantaine d'arbres, que la distance entre les immeubles L1 et L2 est très proche, mais respecte le PLQ qui indiquait 4 mètres entre les bâtiments, que la parcelle est en possession de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif et que le Canton va doter la Fondation communale immobilière de Lancy d'un montant équivalent à la valeur du terrain, soit 4,6 millions, ainsi que d'un montant complémentaire de 4 millions.

La construction des immeubles coûtera 40 millions. La Fondation disposant, grâce aux dotations de l'Etat, d'un peu plus de 8 millions de fonds propres, elle s'endettera avec des prêts hypothécaires pour le solde, soit 32 millions dont les intérêts hypothécaires seront financés par les loyers. Enfin, il est précisé que la Ville de Lancy ne se portera pas caution.

Au vote l'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. VINCENT : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu le plan localisé de quartier N° 29584, intitulé Pont-Rouge, gare CEVA, avenue Eugène-Lance ;

Vu que la Fondation communale immobilière de Lancy envisage la réalisation de deux immeubles de logements, locaux commerciaux et parking à l'intérieur du périmètre de ce plan localisé de quartier ;

Vu que ce projet se situe sur la parcelle 4819, propriété de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et l'habitat coopératif et qu'il est nécessaire, pour le mener à bien, d'en acquérir une partie (1'445 m²) + dépendance avec la Fondation communale de la commune de Lancy pour le logement de personnes âgées sur une surface totale de 5'563 m² ;

Vu que le prix d'achat de cette surface sera financé par des fonds LUP ;

Vu que la Fondation communale immobilière de Lancy devra financer les travaux de construction des immeubles, de l'ordre de 40,3 millions de francs, qu'elle dispose pour ce faire de fonds propres de 8,06 millions et qu'elle doit recourir à l'emprunt pour le solde, de CHF 32'500'000.- ;

Vu que l'article 11, alinéa 2, lettres a) et e) des statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy prévoit que toutes les décisions de la Fondation précitée relatives à l'acquisition de biens immobiliers et la constitution de tout emprunt sont soumises à l'approbation du Conseil municipal, sous peine de nullité ;

Vu l'article 30, lettre h, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 20 mars 2017,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. *D'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy, conformément à ses statuts, à acquérir une surface de 1'445 m² à détacher de la parcelle 4819, propriété de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif, + dépendance avec la Fondation communale de la commune de Lancy pour le logement de personnes âgées sur une surface totale de 5'563 m², en vue d'y réaliser les immeubles L1 et L2 tels que prévus dans le plan localisé de quartier 29'584 intitulé Pont-Rouge, gare CEVA, avenue Eugène-Lance. ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

2. *D'autoriser la Fondation communale immobilière de Lancy, conformément à ses statuts, à recourir à l'emprunt à concurrence de CHF 32'500'000.- pour assurer le coût de construction des immeubles précités*

L'arrêté 087-17-02 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui – 0 non – 0 abstention

12) MOTION DU GROUPE DES VERTS « SEMAINE LANCÉENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE »

"Semaine lancéenne du développement durable"

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

La ville de Lancy contribue depuis de nombreuses années au développement durable.

Fin 2015, notre Conseil municipal a validé la Stratégie pour un développement durable de la commune. Cette Stratégie fixe des lignes directrices dans dix thématiques prioritaires du développement durable. On peut citer, sans être exhaustif, l'aménagement du territoire, la gestion de l'énergie et de l'eau, la gestion des déchets, ou encore l'économie locale et la cohésion sociale.

Chaque année, du 30 mai au 5 juin, a lieu la Semaine européenne du développement durable. Cette initiative a pour objectif d'encourager dans toute l'Europe les activités contribuant au développement durable et de leur donner une plus grande visibilité.

Participent généralement à cette semaine européenne des collectivités publiques, des associations, des entreprises, des écoles, des citoyens, etc. Les activités organisées sont de tout type : projection de films, conférences, expositions, marchés, projets d'éducation, etc. Elles doivent concerner au moins une des trois dimensions du développement durable : environnement, social ou économique. En 2016, 4'212 activités différents ont eu lieu dans 38 pays, dont 9 en Suisse.

La Confédération encourage cette semaine du développement durable en mettant à disposition des papillons et affiches prêts à personnaliser, sur son site internet www.are.admin.ch/sedd.

En outre, les activités peuvent être valorisées en les inscrivant sur le site de la Semaine européenne du développement durable (www.esdw.eu).

Par ces motifs et sur proposition du Groupe des Verts, le Conseil Municipal de Lancy invite le Conseil administratif

- *à participer à la Semaine européenne du développement durable en organisant une ou plusieurs actions qui permettront de sensibiliser la population lancéenne aux enjeux du développement durable et de valoriser les actions de la commune dans ce domaine.*

Mme VILLARRUBIA : en préambule, vu les débats de ce soir et ce qui nous attend par la suite, je propose que l'on renvoie directement cette motion à la Commission du développement durable pour qu'elle soit discutée un peu sereinement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

Pourquoi cette motion ? Lancy, avec près de 32000 habitants, est la troisième ville du Canton. Quelque 1500 entreprises sont situées sur le territoire communal, ce qui représente environ 20000 emplois, soit autant de personnes, de résidents et de patrons susceptibles de contribuer au développement durable de notre commune et au bien-être de nos concitoyens lancéens.

Aujourd'hui, il s'agit d'utiliser tous les outils à disposition pour sensibiliser la population aux enjeux environnementaux et sociaux qui nous affectent tant au niveau global de notre planète que aussi très quotidiennement au niveau local.

Pourquoi cette motion ? Parce que cela fait plus de 10 ans que la Ville de Lancy s'est attelée à répondre aux enjeux majeurs de ce 21^e siècle, qu'elle a lancé son agenda 21, que de nombreux projets ont été menés depuis, et que parce que à fin 2015, notre Conseil a approuvé la Stratégie pour un développement durable et que cette Stratégie vise le développement de notre commune dans le respect à la fois de l'environnement et de sa population.

Une dizaine de thématiques ont été identifiées : l'urbanisation avec le maintien d'une mixité d'affectations, l'énergie avec la sensibilisation du grand public à la réduction de la consommation énergétique - d'ailleurs il y a actuellement en cours, dans le quartier des Mouilles, une action de sensibilisation concernant la consommation énergétique des habitants - et beaucoup d'autres thématiques tout aussi prioritaires les unes que les autres.

Chaque année, le 5 juin est la journée internationale de l'environnement. Cette journée-là est précédée par une semaine européenne du développement durable qui vise à l'échelle de l'Europe - et pas uniquement de l'Union européenne, mais l'Europe à laquelle la Suisse, Genève et Lancy font partie - à encourager par des activités, des projets et des événements le développement durable et à sensibiliser la population. Elle vise aussi à donner une plus grande visibilité aux actions des villes, des cantons, des communes.

Cette semaine européenne est soutenue au niveau de la Confédération. En Suisse, il y a eu jusqu'à présent plus de 40 activités qui ont été organisées par les villes, les communes, les cantons, les associations et même les entreprises.

A ma connaissance, sur le canton de Genève, il n'y a eu encore aucune action de ce genre dans le cadre du développement durable. Ce sera l'occasion pour Lancy de montrer l'exemple.

Le groupe des Verts propose que la Ville de Lancy s'inscrive dans cette dynamique et qu'elle organise une ou plusieurs actions - au Conseil administratif de décider - des actions de sensibilisation au développement durable pendant cette fameuse semaine qui a lieu chaque année du 30 mai au 5 juin.

J'ai mentionné en préambule la proposition de renvoi à la Commission du développement durable.

M. VINCENT : je ne vais pas lancer les débats sur la motion elle-même, mais sur son renvoi à la Commission du développement durable.

La motion est renvoyée à la Commission du développement durable par 26 oui - 8 non - 1 abstention

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017**13) MOTION DU GROUPE PLR « POUR UN ETAT DE SITUATION DES PROJETS DE CONSTRUCTIONS PREVUS SUR LA COMMUNE DE LANCY »
RESOLUTION DU GROUPE PLR « POUR UN MORATOIRE SUR TOUTES NOUVELLES DEMANDES DE DECLASSEMENT SUR LA COMMUNE DE LANCY »**

M. AESCHBACHER : nous avons souhaité lier ces deux points, je me permettrai de passer en revue d'abord la motion.

**« Pour un état de situation des projets de constructions
prévus sur la commune de Lancy »**

La commune de Lancy possède actuellement sur son territoire plusieurs zones appelées à se développer dans le cadre de la construction de futurs logements.

Celles-ci sont essentiellement situées dans le quartier des Semailles, celui de Surville et celui des Marbriers.

Considérant :

- *Que la Ville de Lancy possède une importante réserve constructible dans ces différents quartiers ;*
- *Qu'il est important que le Conseil Municipal puisse avoir une vision la plus précise possible sur le développement prévu dans ces futures zones constructibles ;*
- *Que cette vision doit comprendre l'ensemble des projets prévus sur notre commune, les délais de réalisation de ceux-ci ainsi que la typologie des habitats prévus ;*

Sur proposition du groupe PLR

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

De présenter au Conseil municipal, dans un délai de six mois à compter de l'acceptation de la présente motion :

Un état de situation, à jour, de l'ensemble des projets prévus sur la commune de Lancy avec indication du nombre et du type de logements ainsi que des délais de réalisation estimés par objet.

M. AESCHBACHER : nous demandons une mise à niveau car ce document existe, il a été rédigé par le service des travaux et de l'urbanisme.

En parallèle, nous avons également déposé une résolution.

**«Pour un moratoire sur toute nouvelles demandes
de déclassement sur la commune de Lancy »**

Le Plan Directeur Cantonal dans sa nouvelle version prévoit près de 135'000 nouveaux habitants à Genève (+ 27.5 %) d'ici 2040.

Le Plan Directeur Cantonal planifie la création de 48'500 logements dans des quartiers de villas, soit déjà déclassés soit visés par des déclassements.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

Or, la Ville de Lancy est particulièrement concernée par cette vision, car elle possède sur son territoire plusieurs secteurs de villas déjà déclassés et donc appelés à se développer tout prochainement comme le quartier des Semailles, celui de Surville ou enfin le quartier des Marbriers.

Lors de sa séance du 9 mars dernier, la commission de l'aménagement du territoire a refusé à l'unanimité le déclassement de la zone Lancy / Rampe du Pont-Rouge proposé par le Conseil d'Etat.

Considérant :

- *Qu'aujourd'hui la zone villas ne représente plus que 8.1 % de la surface total du canton ;*
- *Que la mixité sociale est un enjeu important pour garantir une fiscalité raisonnable sur notre commune ;*
- *Que la Ville de Lancy participe déjà activement à la création de logements ;*
- *Que le groupe PLR a demandé un état des lieux exhaustif de l'ensemble des projets connus à ce jour dans les zones de développements situés sur la commune ;*
- *Que sans ces éléments il n'est pas possible d'avoir une vision précise permettant de prendre les décisions adéquates pour l'avenir de notre commune ;*

Sur propositions du groupe PLR

Le Conseil municipal décide de voter un moratoire sur toutes nouvelles demandes de déclassement et ce jusqu'à ce qu'un rapport circonstancié soit rendu et étudié par ledit Conseil et invite le Conseil Administratif à en informer le Canton.

M. AESCHBACHER : pour rappel, le Plan directeur cantonal 2030, approuvé par le Conseil d'Etat en avril 2015, qui est une vision pour le logement, les infrastructures et les transports, fixe les grandes lignes de l'aménagement cantonal.

L'objectif est d'offrir une capacité supplémentaire de 50000 logements d'ici 2030. En effet, selon les projections démographiques, c'est environ 84000 personnes supplémentaires qui sont attendues en 2016 et 2030 et 51000 de plus à l'horizon 2040, soit pas loin de 135000 résidents supplémentaires dans les 20 ans.

Pour notre commune, l'estimation que j'ai retrouvée dans les procès-verbaux de commission annonçait une augmentation entre 8000 et 12000 personnes de plus, pour arriver à une population de 40000 habitants, et ce sans déclassement supplémentaire.

En cas de déclassement de la cinquième zone, donc de la zone villas, ce chiffre atteindra allègrement les 50000 habitants.

Or, aujourd'hui, la zone villas ne représente plus que 8,1 % de la surface du canton et si l'on suit ce plan directeur, elle ne sera plus que de 6,7 % dans les 5 ans. En deux décennies, cette zone villas aura vu sa superficie se réduire de près de 20 % et malheureusement cela n'est pas fini.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

En effet, le Plan directeur cantonal souhaite mettre en œuvre le développement de l'intérieur et garantir l'utilisation optimale des surfaces et, je cite : la mutation progressive de secteurs de la zone 5 par modifications de zones est prioritaire. En d'autres termes, le déclassement de la zone villas en zone de développement est une priorité.

Or, à Lancy, la zone de développement couvre déjà quasiment la moitié de notre territoire, à peu près 47% de la surface, alors que la zone villas ne couvre plus que 18%. Par ailleurs, au 31 décembre 2016, notre commune comptait 31761 habitants, soit une densité de 6653 habitants au kilomètre carré. Par comparaison, la ville de Londres compte 5285 habitants au kilomètre carré et Munich 4300. Lancy ayant depuis déjà longtemps accepté une densification de son territoire, il est temps que d'autres montrent l'exemple.

Il sied également de rappeler que si 30% de la population ne paie toujours pas d'impôts, une forte proportion des impôts des personnes physiques provient de la zone villas. En cas de déclassement de leur zone d'habitation, ces personnes ne manqueraient pas de s'exiler sous des cieux plus propices.

Il est dès lors important de conserver ces contribuables sur notre commune, afin de maintenir une forte mixité sociale, permettant de garantir une fiscalité raisonnable, ainsi qu'une garantie de prestations de qualité.

C'est pourquoi il faut renoncer désormais à tout nouveau déclassement, dès lors qu'il existe déjà un très fort potentiel constructible sur notre commune, notamment dans les zones déjà déclassées comme je les ai citées tout à l'heure, le quartier des Semailles, des Marbriers ou celui de Surville.

Pour conclure, je souhaitais rappeler à ce Conseil la prise de position qu'un certain nombre de personnes peut-être présentes à l'époque avait votée, le 15 décembre 2011, ce Conseil avait préavisé défavorablement le projet de Plan directeur du Canton qui lui avait été soumis par 25 oui et 5 non, tout en précisant dans sa résolution, je cite : en tout cas aucun nouveau déclassement ne devra intervenir avant 2025.

C'est pourquoi je vous invite à voter sur le siège cette motion et cette résolution, afin de faire en sorte de stopper cette expansion de notre commune.

M. VINCENT : j'ouvre le débat. On traitera la motion et la résolution ensemble en termes de débat afin de faciliter et accélérer les débats s'il devait y en avoir.

M. CLEMENCE : je vais essayer d'être bref, même si je vais devoir traiter les deux choses en même temps.

En ce qui concerne la motion, je dois vous avouer que quand je l'ai vue à l'ordre du jour du Conseil municipal, je me suis un peu étonné, parce que d'une part nous avons des informations qui sont données lors des séances sur les différents projets, cela a été évoqué par mon préopinant, il y a un tableau qui existe, il peut tout à fait être mis à jour, mais je l'ai aussi ressenti, ce n'était peut-être pas le but visé, comme une attaque, parce qu'en tant que président de la Commission de l'aménagement, j'essaye de m'atteler à ce que les informations soient données de la manière la plus transparente possible, que les commissaires puissent poser toutes les questions et obtenir les réponses aux différents projets qui composent notre commune, que ce soit d'ailleurs pour des modifications de zones, mais aussi pour d'autres types de projets comme les PLQ, les autorisations de construire, qu'on nous demande de préavisier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

Il en va de même pour le Conseiller administratif délégué. Pour moi, il suffit d'être attentif en commission pour avoir les informations qui sont demandées par cette motion. J'en veux pour preuve la séance du 2 novembre 2016, séance conjointe avec la Commission sociale, les commissaires qui n'étaient pas à l'aménagement ont pu y assister, c'était la présentation des perspectives démographiques pour notre commune, en particulier dans le cadre de l'exploration des besoins futurs en termes de couverture de places en crèche.

Dans la même séance, il y a eu un état des lieux des opérations foncières et des opportunités de préemptions de la commune qui a été demandé suite à une préemption tout juste ratée l'été passé. Il a été annoncé qu'il y a eu vingt possibilités de préemption depuis juin 2015, un graphique a été présenté par secteur, il y a eu un pourcentage des acquisitions privé/public, notamment les fondations, ainsi que les montants.

Si on reprend – et j'ai fait l'exercice parce que je me suis posé la question si on a vraiment tous les chiffres qui sont demandés, les délais, le nombre d'habitants, etc. - j'ai pu retrouver dans CMNet tous les chiffres des projets de quartier, que ce soit des PLQ ou des modifications de zones, en nombre de logements, en surface brute de plancher, les affectations logements/activités, et même pour certains, par rapport à la séance du mois de novembre, le nombre envisagé de nouveaux enfants en âge scolaire ou pré-scolaire.

Enfin, sur la forme, si effectivement une synthèse exhaustive de tous les projets peut être faite par le STU, service des travaux et de l'urbanisme, pourquoi ne pas la demander en Commission de l'aménagement et venir avec une motion uniquement signée par le PLR, comme un coup politique. Cette demande a été faite à l'époque par M. HAAS de ce tableau comparatif avec des délais, on peut tout à fait le mettre à jour, si cette demande avait été faite en commission, je suis persuadé que le magistrat, moi-même et les autres commissaires, nous aurions eu à cœur de le faire. Je ne comprends pas vraiment le sens de cette démarche ce soir.

En ce qui concerne la résolution, sur la forme tout d'abord, je vous rappelle qu'un moratoire est censé mettre un frein, comme c'est le cas ici, à une décision. Or, la commune de Lancy ne décide de rien sur ces dossiers, elle préavise seulement. Donc, le moratoire n'aurait en ce sens pas d'effet, il serait parfaitement inefficace, peut-être en-dehors du message que l'on voudrait envoyer aux autorités.

Par contre sur le fond, le PS, on l'a vu ce soir, a une analyse fine de notre territoire et des projets. Il peut refuser, comme c'était le cas ce soir pour le chemin des Vignes, des projets, mais par contre, il ne peut pas refuser dogmatiquement tous les projets de déclassement, parce qu'il faut - et c'est une politique qui est menée au niveau cantonal et que nous voulons mener au niveau communal - créer du logement pour les Lancéens et les Lancéennes et pour les Genevois de manière plus générale.

Permettre aussi, parce qu'il n'y a pas que des déclassements de zones villas pour du logement, à des entreprises de s'implanter ou de déménager sur le territoire communal et à des équipements publics de voir le jour.

Certains voient peut-être où je veux en venir : nous avons un grand projet d'équipement public qui n'est autre que la patinoire au Trèfle Blanc qui va très bientôt arriver et c'est une modification de zone que nous devons préaviser. Là, en l'occurrence, avec un moratoire pareil, nous ne pourrions pas, nous serons pieds et poings liés pour voter ce déclassement, en tout cas ce préavis par rapport à la patinoire.

Je m'étonne un peu de la posture du PLR là-dessus qui serait, en l'occurrence, par un effet indirect, je le précise, contre la patinoire, Genève-Servette ou le sport. Au niveau des projets importants qui sont menacés, il y a celui-ci. Je rappelle aussi par exemple un projet de l'année

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

passée, l'hôtel industriel, nous avons préavisé une modification de zone pour que soit réalisé un hôtel industriel, je trouverai dommage que des projets tels que celui-ci, ne puisse plus à l'avenir voir le jour.

J'en resterai là, je suis donc – vous l'aurez compris et mon groupe c'est pareil – opposé à cette résolution et à cette motion et vous invite à en faire de même.

M. HAAS : dans les explications qui ont été données par M. AESCHBACHER, c'est vrai que quand j'ai découvert les documents, j'étais un petit peu étonné par le fait que l'on réclame cet état de situation puisque pour ceux, comme l'a rappelé M. CLEMENCE, qui sont à la Commission de l'aménagement – et je profite de remercier ici les services de M. GUERITEY – on a quand même depuis quelque temps maintenant la mise à jour des plans localisés de quartier, les zones d'affectation et on a des renseignements de qualité sur cette situation.

Ce qui est vrai, c'est que souvent il manque une véritable mise à jour, voire la capacité de pouvoir anticiper – on l'a vu quand même, il y a tout à coup des projets qui arrivent sur lesquels on n'a pas une vision assez tôt pour pouvoir se déterminer. Cela, c'est quand même quelque chose qui me paraît un outil du développement de la commune et un outil décisionnel qui est déterminant tant pour le Conseil municipal que pour le Conseil administratif, et il est impératif de disposer de ces outils pour piloter, au propre comme au figuré, le développement de la commune.

Maintenant, au vu des enjeux et de ce qui a été rappelé aussi par le Président de la Commission de l'aménagement, puisque ce soir je pense qu'il y a un effet d'opportunité avec l'objet qui est traité avec le refus du projet des Vignes, cela vaudrait la peine de se pencher sur cette motion en Commission de l'aménagement, tant pour revoir ces documents que pour justement mesurer peut-être ce que signifie un moratoire quant à sa durée, quant à ses conséquences. Et par rapport à la patinoire du Trèfle Blanc, au-delà du déclassement de la zone, pour avoir à l'époque siégé dans plusieurs commissions où ce sujet a été présenté, que ce soit les sports, les travaux ou l'aménagement, je crois qu'il manquait encore des financements, voire même de véritables projets sportifs, et qu'on n'en était pas encore au stade du déclassement aujourd'hui.

Pour ma part, je souhaiterais un renvoi de ces objets en Commission de l'aménagement.

M. MATHIEU : sur la motion, M. CLEMENCE en a dit suffisamment, je me rallie à tout ce qu'il a dit.

Sur la résolution, donc le moratoire, j'ai une grande interrogation : il me semble que, depuis 10 ans que je siége ici, on a trois grandes compétences, la première le budget, la deuxième les bâtiments et la troisième l'aménagement du territoire, même si ce sont des préavis. Donc, on a trois – on le sait assez quand on se distribue les commissions – grandes commissions : l'aménagement du territoire, les travaux et les finances.

Donc, dit comme cela, j'ai l'impression qu'un Conseiller municipal qui vote ce moratoire est un footballeur qui crève le ballon. Où va-t-on discuter de nos différences, où va-t-on discuter de notre envie d'équipements du territoire s'il n'y a plus de discussions là autour ? Où va-t-on avoir l'information sur les futurs équipements du territoire si on n'a plus de discussions là autour ?

Le moratoire, je le comprends, cela arrête, cela fige. Je trouve qu'on est assez grand et on a assez confiance en nous pour, cas échéant, refuser toutes les propositions qui arrivent, mais gardons cet outil en mains et ne nous réfugions pas derrière un moratoire !

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

Je propose de refuser les deux objets.

M. AESCHBACHER : je crois que je vais malheureusement être obligé de faire des cours de français pour un certain nombre de Conseillers municipaux. Je ne reviendrai pas sur la motion, je me suis exprimé.

Le projet de résolution est clair, c'est marqué : le Conseil municipal décide de voter un moratoire sur toute nouvelle demande de déclassement, et ce jusqu'à ce qu'un rapport circonstancié soit rendu et étudié par ledit Conseil.

C'est pour cela que j'ai dit qu'il fallait qu'on discute les deux objets ensemble puisque l'on souhaitait obtenir – et je l'ai dit, peut-être que le texte brut de décoffrage prêtait à confusion, mais j'ai donné les explications – une mise à jour de ces fameux documents, qui sont ici, ils sont très clairs entre autres, et surtout, je le maintiens, idéalement, la typologie de logement on ne l'a pas et c'est ce que l'on souhaite. Une fois que l'on a ces documents et cette vision de l'avenir de notre commune, par rapport au plan localisé de quartier – parce que si on regarde aujourd'hui les plans localisés de quartier qu'on a, [M. AESCHBACHER déplie la carte des plans localisés de quartier] c'est tout ce qu'il y a en bleu, Mesdames et Messieurs du public et chers collègues, il y en a tout plein. Ce qu'on aimerait avoir une fois c'est un état global avec la typologie des logements et une mise à jour, ce document date de 2015.

J'en profite pour dire que ce n'est pas une attaque personnelle contre le président de la Commission de l'aménagement, ni contre l'administration, la volonté c'est simplement que l'on mette à jour ce document.

Le moratoire n'est pas un moratoire où on bloque, on arrête, on ne fait plus rien. Il est vrai que ce n'est pas de notre compétence .puisque'il ne s'agit que de préavis, mais ce que l'on souhaite maintenant, c'est envoyer un signal politique fort en disant que nous souhaitons le temps, on fait une halte assurée – c'est un langage militaire – et ensuite on a une présentation de ce qui va se passer et comment cela va évoluer par rapport à tout ce qui a déjà été déclassé en termes de logements. Et je maintiens ce que je dis, en termes de typologie de logements, ce qui est important pour la commune c'est de savoir si on va faire des logements sociaux, de la PPE ou de la coopérative, parce que je rappelle que c'est à partir de là qu'on pourra définir l'assise fiscale et que l'on aura des soucis à assurer les prestations sociales de qualité que tout le monde souhaite assurer au sein de ce Conseil municipal si on devient une commune de banlieue.

C'est cela notre message, on fait une halte assurée, on obtient les documents mis à jour, ensuite on discute ensemble et après en ce qui concerne le moratoire, il est bien mentionné très clairement que lorsqu'on a discuté ensemble, il n'y a plus de moratoire.

M. VINCENT : il y a une demande de renvoyer ces objets en commission, M. AESCHBACHER, ce n'est pas ce que vous souhaitez si j'ai bien compris.

M. AESCHBACHER : je pense qu'on peut voter sur le siège la motion, on invite le Conseil administratif à ce que le STU fasse une mise à jour des données du tableau qu'ils ont. Si l'on renvoie en commission, on va discuter pour savoir si on est d'accord de faire une mise à jour ? Je pense que l'on est tous d'accord de faire une mise à jour. Je vous propose que l'on vote les deux documents sur le siège.

M. BONFANTI : si ce n'est pas une attaque envers le Président de la commission, je vais penser que c'est une attaque envers le magistrat de la Commission de l'aménagement du territoire !

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

A la première lecture de cette motion, le Conseil administratif a été interloqué. Je vous rappelle qu'en début de législature, l'ensemble des élus de cette commission a reçu un classeur relativement épais avec les cartes qui permettent de savoir où se trouvent les PLQ et l'année où ils ont été votés. L'ensemble des informations qui permettent de savoir quelles sont les zones qui vont être développées ou pas ces prochaines années.

Ensuite, j'ai relevé un autre élément, c'est que chaque fois que nous sommes en séance de concertation pour des plans localisés de quartier, systématiquement depuis deux ans maintenant, le président ou le vice-président, M. HAAS qui est présent ici, qui peut se rendre à des séances de plans localisés de quartier, qui peut écouter ce que les habitants ont à dire et ensuite nous nous sommes chaque fois rendus en séance de commission pour présenter les informations qui avaient été données auprès des acteurs concernés, c'est-à-dire les habitants, les promoteurs, l'office de l'urbanisme. Donc, je suis un peu étonné de cela.

Un autre élément par rapport à la typologie des logements. M. AESCHBACHER, je suis un peu étonné de vos propos, je vous rappelle que par rapport à des PLQ, c'est un tiers/un tiers/un tiers, à peu près tous les commissaires le savent, c'est un tiers de loyers libres, un tiers de logements d'utilité publique et un tiers de PPE. Cela n'a pas changé depuis de nombreuses années, donc maintenant l'information vous l'avez. La typologie plus précise pour savoir au niveau des logements si ce sont des 2-3-4 ou 5 pièces, malheureusement ce genre d'information est donné lors de la demande définitive, c'est-à-dire 6 à 12 mois avant la construction de l'immeuble et nous ne pouvons pas le savoir avant, c'est impossible.

Encore un élément, je rejoins le président de la commission, j'ai quand même le sentiment d'un coup politique dans la mesure où jusqu'à présent toute demande qui a été faite en Commission de l'aménagement du territoire a été acceptée. Il n'y a pas une seule fois où nous avons refusé une demande. Toute demande a été acceptée, donc vous auriez pu tout simplement lever la main lors d'une séance et dire : M. BONFANTI, pourrait-on avoir un document qui permette de savoir quelles sont les constructions projetées ces dix prochaines années et je vous aurais dit : ok M. AESCHBACHER, il n'y a pas de problème, à la prochaine séance vous l'avez. Ce document existe, il est à la disposition des services pour qu'ils puissent travailler et planifier la commune. Ce document est actualisé durant quelques mois, c'est vrai qu'il a un peu de retard, nous pourrions très bien vous le présenter au mois de septembre actualisé. Sérieusement vous auriez pu faire la demande en commission, M. AESCHBACHER, cela donne un peu le sentiment que nous ne donnons pas d'informations, que nous essayons de garder ces informations alors que c'est faux, depuis le début de la législature nous avons tout fait pour donner ces informations, d'être le plus transparent possible. J'en veux pour preuve que le président ou le vice-président de la commission peuvent participer aux séances de concertation, ce qui ne se faisait pas avant et ce qui ne se fait pas dans d'autres communes.

Par rapport au moratoire, vous l'avez peut-être dit vous-même en sous-main, c'est avant tout symbolique. La décision est prise par le Grand Conseil, je vous rappelle que le Grand Conseil est à majorité de droite, donc je suis un peu étonné de vos propos, vous nous dites que vous voulez une sorte de respiration, vous souhaitez que l'on ne construise plus dans la commune, mais quel est le lien que vous avez avec votre parti politique au Grand Conseil, est-ce que vous le consultez ? Parce que si vous voulez un moratoire, qu'on ne construise plus dans la commune, contactez-les et dites-leur que quand ils doivent déclasser, qu'ils refusent le déclassement ! Mais il faut arrêter de jouer à ce jeu où systématiquement nous avons des refus au niveau du Conseil municipal, alors que nous savons très bien depuis des années que le Grand Conseil – et je vous rappelle qu'il est à majorité de droite – accepte ces déclassements.

A un moment donné, si vous voulez être cohérents, si vous voulez arrêter de faire du symbolisme et que vous voulez être concrets, discutez avec vos députés et dites-leur : je ne veux pas de déclassement dans telle ou telle zone et vous verrez si vous êtes suivi ou pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

Jusqu'à présent, la réponse a été claire, la réponse est non, parce que tous les déclassements qui ont été refusés par le Conseil municipal ces quinze dernières années ont été acceptés par le Grand Conseil.

Un autre élément aussi par rapport au PLR, je suis un peu étonné : si l'on revient deux ans en arrière, dans votre programme, je m'en rappelle j'avais reçu un flyer qui disait que vous étiez à fond pour la patinoire qui devait être construite sur Lancy. Nous sommes en séance technique pour ce déclassement, c'est-à-dire que si je vous suis, vous êtes contre le déclassement de cette zone villas pour qu'elle puisse ensuite recevoir cette belle patinoire pour laquelle vous avez maintes et maintes fois dit en information, aux journalistes, et même sur votre flyer que vous êtes pour cette patinoire et là cela veut dire en somme que vous refusez cette patinoire. Je ne suis pas sûr que cela soit bien pris par les investisseurs actuels qui souhaitent financer cette patinoire, ainsi que par l'Etat qui se démène depuis de nombreux mois maintenant pour la construire sur notre commune.

Un autre élément qui a été relevé par le président de la commission : l'hôtel industriel qui va voir venir de nombreuses entreprises et qui va nous permettre de nous renflouer en termes de finances. Là, cela veut dire en résumé que vous auriez été opposé à la construction de cet hôtel industriel. Cela veut dire que si nous souhaitons nous développer, parce que je vous rappelle que nous sommes une ville, vous ne le souhaitez pas, mais il faut regarder en avant maintenant. Et comme l'a dit le président de la commission, il faut faire au cas par cas, mais il faut réfléchir, mais il ne faut pas créer une sorte de moratoire qui, de toute façon, est illusoire puisqu'il est symbolique. Mais maintenant si vous voulez arrêter le symbolisme, contactez vos députés et voyons ce qu'ils ont à dire.

M. VINCENT : je vous propose, comme il a été demandé, de voter ce projet de motion.

Mme VERGAIN : il y avait une proposition de renvoi en commission.

M. VINCENT : je ne sais pas si cela a du sens de l'envoyer en commission.

Mme VERGAIN : il faut voter cette proposition même si elle n'a pas de sens.

M. VINCENT : l'envoyer en commission, c'est comme si vous l'acceptiez. Mais nous allons voter le renvoi en commission.

La proposition de renvoi en Commission de l'aménagement du territoire la motion est refusée par 21 non - 8 oui - 6 abstentions

M. VINCENT : nous allons voter la motion.

La motion est refusée par 19 non - 12 oui - 4 abstentions

M. CLEMENCE : j'aimerais juste dire que nous allons essayer de répondre au mieux à la demande en faisant un état des lieux de la situation prochainement.

M. VINCENT : nous allons maintenant voter la résolution.

La résolution est refusée par 20 non - 12 oui - 3 abstentions

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

14) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES – Séance du 13 mars 2017 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

a) Discussion sur le fonctionnement du Conseil municipal

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : un commissaire ayant souhaité aborder ce sujet, il en précise les différents points qu'il souhaite aborder. A savoir :

- Le nombre important d'informations qui sont rapportées au Conseil municipal et le non-respect de la durée des rapports qui sont censés ne pas dépasser 4 minutes.
- Le fait de rapporter au Conseil municipal des séances dont le procès-verbal n'a pas encore été adopté par la commission concernée.
- La fixation de l'ordre du jour des commissions, que le commissaire qualifie parfois d'ordres du jour fictifs.
- Mieux préciser les compétences des diverses commissions.

Le président ne reprendra pas le point relatif aux procès-verbaux non encore adoptés et qui sont rapportés car la commission en a déjà parlé et il a été décidé de maintenir le statu quo. Pour les autres points, il ouvre la discussion.

Durée des rapports

Plusieurs points sont abordés comme le fait qu'il faut être attentif à la concision des rapports ; que le but de ceux-ci est de permettre au public de prendre connaissance des sujets ; qu'il faudrait préciser si le temps à disposition pour le rapport concerne toute la séance ou un point de l'ordre du jour.

- La commission conclut qu'il appartient aux commissions en fin de séance de décider quels points seront rapportés et de donner la durée prévue pour le rapport.

Ordres du jour pas toujours assez conséquents pour faire une commission

Il est rappelé que l'élaboration de l'ordre du jour est de la compétence du président de la commission et que les conseillers administratifs hésitent à supprimer une commission. Un commissaire précise que c'est le rôle des groupes politiques et des commissaires de faire remonter les sujets qu'ils souhaitent voir traiter en commission. Il estime qu'aujourd'hui les conseillers municipaux ne sont pas assez proactifs.

Un commissaire aborde aussi la problématique des visites en précisant que les commissaires sont assez grands pour se rendre d'eux-mêmes dans tel ou tel lieu.

- La commission propose de rappeler aux présidents de commission qu'il leur appartient de proposer au conseiller administratif des sujets à mettre à l'ordre du jour, sujets qui peuvent aussi être suggérés aux présidents par les conseillers municipaux.

Domaine de compétences des commissions et commissions mixtes

Un commissaire estime que s'il y a autant de commissions mixtes convoquées, c'est parce que le Bureau n'est pas toujours au clair sur la commission à laquelle renvoyer le sujet. Il pense qu'il faudrait peut-être mieux définir le domaine de compétence des différentes commissions. Un commissaire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de décider de la commission et pas au Conseil administratif. En reprenant un exemple concret, il propose de scinder désormais le vote en deux : voter sur l'entrée en matière, puis décider du vote sur le siège (discussion

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

immédiate) ou de renvoyer le sujet en commission, auquel cas il est également décidé à quelle commission.

La Commission propose que

- Dorénavant, un vote aura lieu sur l'entrée en matière et un autre vote sur la discussion immédiate ou le renvoi en commission.
- S'il est nécessaire de faire une commission mixte, un seul rapporteur sera nommé pour les deux parties. Et les deux commissions poursuivront leur séance dans des salles différentes, au lieu que l'une d'entre elles doit se réunir à nouveau le lendemain par exemple.

c) Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : pour répondre à une interrogation d'une commissaire, il est précisé que la modification de l'article 10 de la loi sur l'administration des communes (LAC) qui précise que « Le conseil municipal peut, par règlement, prévoir que les commissions sont habilitées à modifier et amender les propositions qui leur sont soumises, y compris le projet de budget. Les propositions amendées, accompagnées du projet initial, sont soumises au Conseil municipal, qui peut les amender. », est compatible avec le règlement du Conseil municipal, dont l'article 72 mentionne « Les rapports que les commissions présentent au conseil municipal doivent soit conclure à l'acceptation, à la modification, au renvoi ou au rejet de la proposition examinée, soit être présentée à titre d'information. » La deuxième modification de la LAC concernait les fusions de communes et n'engendre pas non plus de modification du règlement du Conseil municipal.

**15) COMMISSION SOCIALE – Séance du 7 février 2017 –
Rapporteur : Mme Sandrine GILLIERON****a) Visite et présentation de l'Espace Palettes, ainsi que de son fonctionnement**

=====

Mme GILLIERON présente le sujet : l'Espace Palettes était anciennement dénommé le Mégaron. M. RENEVEY constate que les craintes des associations concernant l'espace disponible ont disparu suite à leur visite des lieux. Les différents locaux sont modulables et complémentaires.

Dans un premier temps, les occupants permanents, soit la maison de quartier, la ludothèque, les travailleurs sociaux hors murs, poursuivront leurs activités actuelles. D'autres associations obtiendront des locaux par tranches horaires.

M. GUÉRITTEY précise que la maison CIVIQ sera démolie une fois le bâtiment terminé.

A noter qu'au café citoyen, le maître socio-professionnel travaillera étroitement avec Contact Emploi Jeunes et la permanence chômage du service d'action sociale, en vue d'engager des personnes de tous les âges pour des stages de courte, moyenne ou longue durée. Ces stages seront rémunérés, ils répondront à des personnes qui se retrouvent dans une phase de préparation à une formation ou dans une période de recherche d'emploi.

A l'espace d'accueil, les temps d'accueil seront partagés entre la maison de quartier et la coordinatrice du service d'action sociale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

Trois salles de dimensions différentes seront mises à disposition ; chacune est dotée d'une cuisine. S'y dérouleront des activités d'associations, des événements de quartier, des fêtes d'anniversaire.

Le groupe qui planifie le fonctionnement du lieu est composé de représentants de la Ville de Lancy, de la maison de quartier, de la ludothèque et des travailleurs sociaux hors murs.

Ce même groupe, complété d'autres associations du quartier, se réunit régulièrement avec la coordinatrice pour imaginer des projets en commun.

b) Présentation de Mme Fabienne BONVIN, administratrice du groupement Le Sapay

=====

Mme GILLIERON présente le sujet : Mme BONVIN se présente en tant qu'administratrice. M. RENEVEY rappelle que nous parlons autant ici d'une école que d'un lieu de vie pour le quartier. Il ajoute que le quartier n'est pas encore habité en totalité.

Deux instances pilotent le projet, il s'agit d'une part du conseil du groupement intercommunal du Sapay, celui-ci rassemble 6 magistrats de Lancy et Plan-les-Ouates deux fois par an, et d'autre part il s'agit d'un groupe de travail constitué de M. RENEVEY, M. MAGNIN et Mme BONVIN. Il reste à créer un 3^{ème} groupe pour la gestion de l'école.

Mme BONVIN est en fonction à 80%. Elle occupe un bureau sur les lieux. Les autres employés sur place sont trois gardiens de piscine et un concierge occupant un appartement de fonction.

Le complexe détient :

- une aula,
- une cuisine,
- des locaux pour le parascolaire,
- des salles de rythmique,
- des locaux pour les sociétés,
- 8 locaux de musique pour Lancy et Plan-les-Ouates.
-

Les deux salles de gym sont partagées entre 7 clubs sportifs de Lancy et Plan-les-Ouates. On ajoute à cela une salle de musculation et une piscine.

Actuellement, des contreparties existent pour le prêt des salles de gym et de la piscine.

Le poste qui nous intéresse de cette administratrice nécessite de maîtriser des domaines très différents et complexes. Il s'agit aussi de faciliter la collaboration entre les deux communes, et cette tâche se renforcera progressivement dans ce poste. Or, Mme BONVIN déplore le manque de temps disponible pour mettre en place des outils de gestion plus performants.

Malheureusement, son taux d'activité ne lui permet pas de faire fructifier l'usage des locaux de sociétés.

c) Divers

=====

Mme GILLIERON présente le sujet : la permanence impôts a débuté le 13 février et vise les revenus très bas. Le service d'action sociale prépare les dossiers avec les demandeurs, et fixe un

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

rendez-vous avec une fiduciaire partenaire. La fiduciaire forme ces personnes au remplissage de leur déclaration d'impôts.

**16) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 2 mars 2017 –
Rapporteur : M. Thierry DEROBERT****a) Présentation du programme des Concerts de Lancy pour le premier semestre 2017**
=====

M. DEROBERT présente le sujet : la commission a le plaisir d'accueillir M. BOVEY qui vient nous parler des concerts de Lancy ainsi que de sa programmation.

Ce n'est pas moins de 28 événements de tout genre qui nous sont proposés par l'association pour le premier semestre. Ces événements sont variés et assurément d'une grande qualité. C'est pourquoi je vous invite à aller sur le site Internet de l'association www.concertsdelancy.ch pour avoir plus renseignements sur le type, le lieu et les dates de ces concerts. Il vous est aussi possible de vous inscrire à leur mailing list et vous serez ainsi informés de toutes leurs manifestations.

À l'unisson, la commission remercie M. BOVEY pour le travail qu'il effectue et l'énergie avec laquelle il mène, saison après saison, les concerts de Lancy - si j'ose dire - à la baguette.

b) Présentation de la programmation des affaires culturelles de la Ville de Lancy pour le premier semestre 2017
=====

M. DEROBERT présente le sujet : Mme BABEL ROSTAN nous fait une présentation de la programmation qui a été mise en place par la commune de Lancy. À l'instar du précédent point, je ne vais pas vous faire la liste de tout ce qui nous a été présenté car la commune communique régulièrement à ce sujet et il vous est aussi possible de tout voir sur le site le Lancy.

À noter tout de même que deux nouveaux festivals verront le jour cet été à Lancy.

Je parlerai du premier dans le point suivant, c'est pourquoi je passe directement au second qui se passera dans le parc Marignac avec l'installation d'un dôme, de juillet à septembre et se nommera la bulle d'art. L'objectif est de soutenir les artistes du cirque qui le sont peu en Suisse de manière générale.

c) Présentation du Festival Lancy-Tennessee
=====

M. DEROBERT présente le sujet : le premier nouveau festival dont je vous parlais à l'instant est le festival Lancy-Tennessee qui se tiendra les 7 et 8 juillet au parc Navazza-Oltramare.

Les dates et le lieu ont été choisis après de grandes discussions, surtout pour des questions d'économie. Ils permettent de bénéficier des infrastructures de la fête des écoles et ainsi de faire un festival à couvert dans le cas où le temps ne devrait pas être au beau fixe.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

La première édition ne comportera que deux jours mais il n'est pas exclu, si la fréquentation est au rendez-vous, d'en rajouter un troisième. Trois groupes seront accueillis le vendredi soir alors que le samedi recevra quatre à cinq groupes. Des associations communales tiendront quelques stands principalement pour les boissons et les food truck viendront compléter les infrastructures.

L'identité visuelle est déjà finalisée et, très prochainement, la programmation sera connue.

Néanmoins, il est d'ores et déjà prévu que l'émission « le kiosque à musique » soit présent sur le site dès le samedi matin et devrait reprendre trois groupes qui jouent dans le festival.

d) Divers

=====

M. DEROBERT présente le sujet : plusieurs divers mais un principalement qui a retenu notre attention, il s'agit d'un don de la famille Petignat qui nous donne une sculpture mesurant 1,50 m de hauteur composée de couches successives de carottes de forage provenant du désert de sel de Bolivie. La commune est très reconnaissante et le fonds d'art visuel réfléchit déjà à comment il est possible d'exposer cette sculpture dans le bâtiment administratif.

17) COMMISSION SOCIALE – Séance du 7 mars 2017 – Rapporteur : Mme Monica DE VECCHI

Désignation d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour la maison de quartier du Plateau, en remplacement de Mme GRIVET

=====

Mme DE VECCHI présente le sujet : le groupe des Verts propose Mme Martine DEGLI AGOSTI comme nouvelle représentante du Conseil municipal à la maison de quartier du Plateau.

18) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 8 mars 2017 – Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY

a) Présentation des statistiques déchets 2016 et de l'action « triporteur »

=====

Mme CASUTT, en l'absence de Mme GLASSEY, présente le sujet : M. STAEMPFLI annonce une première bonne nouvelle, les déchets incinérables ont baissé de 300 tonnes en 2016, alors que la population a continué d'augmenter. L'objectif de diminuer les déchets incinérables et d'augmenter les déchets organiques a donc été atteint. Le taux de recyclage est en 2016 de 48,21%, soit très proche du taux de 50% exigé par le canton.

Concernant la valorisation des déchets recyclables, les rétrocessions se montent pour l'ensemble du PET, papier-carton, aluminium, capsules, ferraille, verre à Fr. 160'906.- qui permet largement le financement de la collecte des objets encombrants et de la ferraille. Le chiffre qu'il faut réellement retenir, c'est le poids moyen des déchets incinérables par habitants, hors encombrants. En 2016, il est de 197 kg. Dans les années 2000, la moyenne

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

cantonale était de 280 kg par habitant. La Ville de Lancy fait partie des meilleures communes pour le recyclage des déchets du canton. La Ville de Lancy poursuit sa mutation en enterrant ses déchets. Il y a bientôt 300 bennes enterrées sur le territoire. Lancy reste la seule commune à avoir deux camions voirie hybrides propres (moteur thermique et moteur électrique).

M. STAEMPFLI aborde les objectifs 2017. L'Etat maintient son objectif de taux de recyclage de 50% pour la fin 2017. La Ville de Lancy se fixe, quant à elle, l'objectif de 180 kg par habitants pour les ordures ménagères. C'est un objectif qui sera difficile à atteindre mais M. STAEMPFLI est optimiste. Pour atteindre cet objectif, il faut augmenter le taux de recyclage des déchets organiques qui représentent 30% du contenu des poubelles lancéennes. Les entreprises doivent assumer la collecte de leurs déchets incinérables, cela représente 500 tonnes de déchets annuels, ces micro-entreprises seront facturés sur la base d'un forfait de Fr. 120.- par année.

M. STAEMPFLI en vient à l'éventualité d'une taxe au sac à Genève. La Ville de Lancy souhaite pouvoir éviter la taxe au sac, ce qui devrait être possible si le taux de recyclage de 50% est atteint, ainsi que les 197 kg par habitant.

Présentation de l'action "Triporteur"

L'opération démarrera le 3 mai. Elle consiste à collecter les déchets devant la porte de la personne en difficulté et à amener ces déchets vers le point de récupération le plus proche. Pour ce faire, des jeunes "ambassadeurs voirie" seront recrutés via Contact Emploi Jeunes. Ils seront formés par le service de l'environnement. La collecte se fera avec un vélo électrique muni d'une remorque, le but étant d'avoir un véhicule peu polluant et qui puisse intervenir partout dans la commune.

C'est une action en faveur du développement durable, qui lie plusieurs thématiques : l'aide à la personne, l'intention professionnelle et un accompagnement proactif. Elle symbolise aussi une belle collaboration entre différents services communaux. La période d'essai s'étend sur 9 mois, du 3 mai au 31 décembre. Le service des affaires sociales va gérer les inscriptions et analyser les demandes, une information sera diffusée dans la presse locale.

b) Point de situation sur l'avancement des travaux du parc Louis-Bertrand

=====

Mme CASUTT, en l'absence de Mme GLASSEY, présente le sujet : les travaux ont démarré, il y a environ un mois, dans d'excellentes conditions météorologiques, ce qui permet d'avancer rapidement. Pour rappel, les aménagements concerne un skate parc, le réaménagement de l'étang et un espace de jeux qui a été travaillé en collaboration avec Clair-Bois afin que les jeux soient adaptés tant aux enfants polyhandicapés ou à mobilité réduite qu'aux enfants sans handicap. Afin de garantir la sécurité piétonne, il a été choisi de fermer l'ensemble du périmètre. L'espace de la cabane Mahfoudh sera libéré le 1er mai ainsi l'établissement pourra ouvrir ses portes. Pour qu'il y ait de l'activité malgré les travaux, un petit terrain de pétanque sera installé provisoirement. Le terrain multisports est actif tout au long du chantier. Grâce aux conditions météorologiques, les travaux seront terminés plus tôt, probablement courant septembre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017**c) Retour sur l'abattage des arbres le long de l'Aire**

=====

Mme CASUTT, en l'absence de Mme GLASSEY, présente le sujet : la population a plutôt été choquée par l'abattage de ces arbres. C'est l'Etat, et non la commune, qui était responsable de cet abattage, une conférence de presse conjointe devait avoir lieu et a été annulée au dernier moment, ce qui a mis la Ville de Lancy dans une grande difficulté vis à vis des résidents de la commune.

Cependant, au niveau technique, tout s'est bien passé. M. HASLER a indiqué que les inondations des années 2000 ont démontré que le potentiel de l'Aire ne permettait plus d'absorber l'ensemble de la collection des eaux environnantes. Une forêt vieillissante comporte de gros végétaux qui, quand ils se trouvent dans des talus, se déracinent en arrachant des bouts de falaise, ce qui accélère l'érosion. Les abattages ont donc été faits pour alléger les falaises et régénérer la forêt.

L'accès de gros véhicules était pratiquement impossible le long de l'Aire, ils ont eu recours à un hélicoptère afin d'évacuer les quelque 150 arbres abattus en une journée, alors qu'un mode traditionnel aurait demandé plus d'un mois et demi de travaux. Le tronçon concerné va du parc Navazza jusqu'à l'embouchure du tunnel de l'Aire, qui fait env. 1,5 km.

Cet abattage a eu lieu en février afin de permettre aux oiseaux qui sont en période de nidification, à partir de mi-mars de ne pas être délogés. Les travaux ont été entièrement financés par l'Etat de Genève.

d) Divers

=====

Mme CASUTT, en l'absence de Mme GLASSEY, présente le sujet : Mme TOMBET annonce que la 4ème opération éco-sociale a commencé le 13 mars et sera active durant un mois. Les quartiers concernés sont ceux des Mouilles, square Clair-Matin, une partie du Vieux-chemin d'Onex et le 70 du Pont-Butin, pour avoir une cohérence du nombre de logements qui seront visités par une équipe d'une dizaine d'ambassadeur.

**19) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 14 mars 2017 –
Rapporteur : M. Christian HAAS****a) Présentation du rôle des patrouilleuses scolaires**

=====

M. HAAS présente le sujet : cette information a pour but de rappeler le rôle des patrouilleuses scolaires placées sous la responsabilité de la police municipale.

M. GAY explique que son service compte actuellement 24 patrouilleuses et patrouilleurs, qui sont engagés sur trois sites au Grand-Lancy et 11 au Petit-Lancy. Il rappelle que l'engagement est l'issue d'une procédure relativement compliquée : l'expression du besoin auprès du Conseil administratif, puis un rapport des APM, puis une demande de validation auprès de la police cantonale. Ceci fait l'objet d'un règlement cantonal.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

Une patrouilleuse, Mme FRANCIOLI, vient ensuite témoigner de son activité. Elle évoque cet engagement proche d'une vocation, puisque le rôle social, les contraintes d'horaires et les conditions de travail par tous les temps sont relativement lourds.

Cette activité est primordiale pour la sécurité des enfants et le contact auprès des autres usagers au voisinage des écoles.

Sur question de commissaires, il est précisé que les patrouilleuses sont compétentes pour dénoncer les infractions qu'elles pourraient constater, ceci avec l'encadrement de la police municipale.

Il est encore précisé que la mission des patrouilleurs et patrouilleuses s'inscrit vraiment dans le contexte de la police de proximité.

b) Réflexion sur la sécurité dans les futures gares du CEVA

=====

M. HAAS présente le sujet : cf. ci-dessous

c) Articulations entre la police de proximité et la police municipale

=====

M. HAAS présente le sujet : ces deux points émanent de la demande d'un commissaire, étant liés, ils sont traités simultanément.

Les questions portent d'une part sur la problématique du flux de passagers qui va engendrer une forte hausse de la population aux abords des gares de Lancy et de la nécessité d'envisager une augmentation de l'effectif des APM de Lancy pour anticiper les questions de sécurité en lien avec ce nouvel afflux.

Les responsables de la police municipale indiquent dans les grandes lignes que des séances seront organisées prochainement afin d'aborder ces questions, tant avec les acteurs de la police cantonale qu'avec les autres communes concernées.

En l'état, étant rappelé que les compétences en matière d'intervention dans une gare ne sont pas une prérogative des APM, nos responsables estiment qu'une étude sur des aménagements d'horaires devrait dans un premier temps permettre de répondre à ces nouveaux besoins. Cela étant, il faudra prendre en compte plusieurs critères et attendre la suite du processus pour mieux mesurer les conséquences sur le travail de nos APM.

Si pour un commissaire, la notion de ratio des effectifs de policiers par tranche d'habitants devrait déjà permettre de justifier de l'augmentation des effectifs des APM de Lancy, un autre estime que ce n'est pas une priorité, puisque la notion de proximité avec la population lancéenne doit d'abord être maintenue, au risque de voir la police cantonale se désresponsabiliser.

Ces sujets seront donc repris ultérieurement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017**d) Divers**

=====

M. HAAS présente le sujet : plusieurs commissaires posent des questions sur la sécurité routière aux abords de l'Institut international, au chemin des Fraisiers, à la place des Ormeaux et sur le régime des zones 20 et 30 km/h au chemin des Pâquerettes. Des éléments plus détaillés seront donnés lors d'une prochaine commission.

Enfin, le Conseil administratif a trois divers. Le premier concerne le fait qu'on va acheter de nouvelles radios polycom aux pompiers pour être compatible avec le réseau cantonal et ceci, malgré la subvention du Canton, va quand même coûter Fr. 24'000.—, à la Ville de Lancy.

Ensuite une information sur le fait qu'il aura le grand plaisir de rencontrer prochainement M. MAUDET pour discuter du Contrat local de sécurité entre la police cantonale et nos APM.

Enfin, pour ceux qui l'ignorent encore ce soir, nous avons sur le territoire de la commune, le plus grand lieu festif de Suisse romande, le Village du soir, et cet endroit pose quelques problèmes sur lesquels M. RENEVEY reviendra aussi à l'occasion.

20) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme VILLARRUBIA : c'est juste une information, suite à la prestation de serment de Mme DEGLI AGOSTI, le groupe des Verts a procédé à un petit changement dans deux commissions. Mme DEGLI AGOSTI sera à la Commission des sports et M. RAY sera à celle de l'aménagement du territoire.

M. DEROBERT : ma proposition serait de reprendre la motion que nous avons déposée concernant le chemin de la Chapelle pour la sécurité, les places de parc et la vitesse. J'ai cru comprendre que le Conseil administratif avait reçu une lettre du Conseil d'Etat. Je voulais savoir si elle pouvait être traitée prochainement, lors d'une Commission de la sécurité, vu qu'elle avait été ajournée.

M. SIDLER : cela concerne les travaux ayant lieu au parc Louis Bertrand actuellement, notamment on a parlé des cheminements piétons et de la sécurité. J'ai été interpellé par plusieurs personnes concernant les cheminements que doivent prendre maintenant les écoliers. Jusque-là ils avaient un seul passage-piétons à franchir, aujourd'hui ils en ont quatre. Il y en a un maintenant où l'on a mis une patrouilleuse scolaire pour faciliter le passage, c'est le seul qui est marqué en jaune, qui est tout près de l'école et qui est très sécurisé. Les trois autres ne sont absolument pas sécurisés. Je voulais savoir s'il serait possible de demander à l'Etat de mettre des bandes rouges comme passages-piétons provisoires jusqu'à la fin de la période scolaire sur ces trois autres passages-piétons pour les enfants.

M. RENEVEY : concernant le chemin de Compostelle, j'ai dit lors de la dernière Commission de la sécurité que nous avons reçu une proposition du Canton. Nous avons transmis cette proposition aux différentes fondations pour qu'elles puissent donner leur avis. Dès que j'ai leur réponse, j'en reparlerai à la prochaine Commission de la sécurité, comme cela on aura un panorama complet de la situation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

M. BONFANTI : pour le parc Louis-Bertrand, nous allons interpeller l'Etat et voir ce que l'on peut faire.

M. VINCENT : je clos cette séance et vous donne rendez-vous le 27 avril 2017, même heure, même lieu et vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22h40

La Secrétaire :

Olga VILLARRUBIA

Le Président :

Cédric VINCENT

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 mars 2017

QUESTIONS DU PUBLIC

Un habitant du Petit-Lancy : j'aimerais savoir s'il est vrai qu'il existe un projet de centre commercial dans le quartier des Marbriers avec suppression du café de la Terrasse qui, sauf erreur, appartient à la commune.

M. LORENZINI : il existe un plan localisé de quartier qui s'étend sur le périmètre compris de part et d'autre de la route de St-Georges, devant l'entrée du Cimetière, la partie droite de la route est en cours de construction pour une maison de quartier et un immeuble de logements. La partie de l'autre côté de la route, il y a deux marbreries et un garage. A cet emplacement, il y a en effet dans le plan localisé de quartier une galette d'activités commerciales ; on peut qualifier cela de centre commercial, mais de petite taille. C'est ce qui est prévu. Par contre, rien n'est prévu pour le café de la Terrasse qui n'est pas concerné par ce plan localisé de quartier.

M. WITTGENSTEIN : plusieurs personnes de notre quartier au Petit-Lancy sont très concernées par les effets du feu qui est sur la route de Saint-Georges, à la hauteur du chemin du Fief-du-Chapitre, avec la manière dont le tourner-à-gauche a été restreint, c'est une affaire cantonale mais cela a des répercussions assez invraisemblables, une accumulation des bouchons en particulier et le règlement du feu qui pourrait être plus long en direction de la ville.

Qu'est-ce que la commune envisage de faire pour régler ce problème ?

M. LORENZINI : on a déjà répondu ici même que, en effet la mesure pour empêcher le tourner-à-gauche pour limiter l'accessibilité au chemin de Fief-du-Chapitre était issu d'une réitérée demande communale notamment liée à l'école, car des personnes utilisaient cette possibilité pour faire demi-tour pour descendre en ville. Il est vrai que cela a une influence sur la rétention des véhicules à ce feu.

On pourrait bien sûr écrire pour demander un allongement de la durée de l'onde verte en direction de la ville. J'ai de gros doutes que cela marche, parce que la priorité cantonale est de favoriser l'axe de la route de Chancy. Comme vous le savez, il y a maintenant une onde verte qui a été prévue et qui est en service sur cet axe, qui priorise très fortement la circulation sur la route de Chancy. Evidemment, la conséquence est que, pas seulement d'ailleurs Saint-Georges, mais tous les axes qui se jettent sur la route de Chancy ont des ondes plus courtes et cela crée de la rétention sur la plupart de ces chemins. Mais on pourra toujours interpeller le Canton pour voir s'il peut rentrer en matière.